

RÉUNION DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Mercredi 20 décembre 2023

La séance est ouverte à 14 heures 45 sous la présidence de M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

M. OLLIER - Bonjour à toutes et à tous. J'ai reçu la liste des conseillers qui sont en visio aujourd'hui. (*Lecture*). Les autres étant présents dans l'hémicycle, nous avons le quorum.

Je vous propose de désigner Monsieur Geoffroy BOULARD comme secrétaire de séance. Y a-t-il unanimité pour le désigner ? (*Unanimité.*)

A) Installation d'une nouvelle Conseillère métropolitaine

M. OLLIER - Aujourd'hui, nous procédons à l'installation d'une nouvelle conseillère métropolitaine, Madame Marie-Pierre MARCHAND, membre du groupe écologiste, adjointe au maire du 13^{ème} arrondissement. Elle devient conseillère métropolitaine en remplacement d'Anne SOUYRIS qui a été élue sénatrice et qui démissionne de son mandat métropolitain. Bienvenue au club.

(Applaudissements.)

Une réunion des présidents de groupes a eu lieu mardi 19 décembre, à 15 heures 30.

Sur votre table, vous trouverez :

- une invitation à la cérémonie des vœux, lundi 22 janvier, à 19 heures, au siège national du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Merci à eux de nous accueillir, ce sera très sympa, compte tenu du lien très fort entre la Métropole, Paris 2024 et le Centre Aquatique Olympique ;
- une invitation aux « Rencontres de la Métropole du Grand Paris », jeudi 8 février 2024, à la Maison de la Chimie, qui aura pour thématique « Les métropoles face aux défis de la densité. » Ce serait bien que vous puissiez venir nombreux. Celles et ceux qui ont des doutes sur l'avenir de la construction en milieu urbain devraient être présents pour faire passer leurs idées ;
- La 17^{ème} newsletter,
- le dossier presse du point sur les mobilités douces, qui a eu lieu le vendredi 12 décembre à la Métropole ;

- la plaquette de la foncière Centres-Villes Vivants. À l'attention des maires, je rappelle que si vous envisagez des opérations de préemption de baux commerciaux, de réhabilitation, d'achat de murs, la Foncière est là pour vous aider à régler les problèmes. Vous pouvez contacter directement la directrice générale, notre directeur général et moi-même – nous sommes à votre disposition ;
- une fiche sur le casier pilote de la Bassée.

Je m'arrête un instant, car je tiens à insister. Je vois que François-Marie DIDIER, directeur du SIAAP, approuve. Je tiens à insister sur la complicité active, au quotidien, entre Seine Grands Lacs que j'ai la chance de présider, et la Métropole du Grand Paris. Je souhaite présider les deux établissements, sinon c'est le conflit permanent. Monsieur LARGHERO, le vice-président des Finances sait ce que je dis – je parle pour Seine Grands Lacs. Étant nous-mêmes dans les deux organismes, nous pouvons conjuguer les actions.

La taxe GEMAPI nous permet d'aider à financer des travaux qui protégeront toutes les villes inondées en aval, à partir de la Métropole, après la Métropole, y compris nos villes métropolitaines. Nous allons augmenter la taxe GEMAPI d'une manière tout à fait raisonnable. Elle était à 2,53 € en 2023, 0,51 € l'année dernière. L'année prochaine, nous verrons – nous la fixerons au mois de mars. Pour un produit que nous attendons à hauteur de 30 M€, avec 2, 53 €, ce sont 20 M€. Dans ma ville de Rueil, si c'est huit centimètres de moins, je ne suis pas inondé. Je ne suis pas le seul à être dans ce cas. Tout ce qui est fait en amont nous protège en aval.

Nous avons la Bassée, qui est un programme très important que la Métropole aide à financer à hauteur de 30 % – nous avons mis 31 M€.

Vous avez des ZEC que nous finançons jusqu'à Châtillon-sur-Seine.

Nous essayons de signer une convention avec les chambres d'agriculture, dans tous les départements concernés du bassin amont, pour indemniser les agriculteurs en cas de sur-inondation. Il y a deux ans, nous avons signé une convention avec la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France. C'est une convention expérimentale : 1 000 € l'hectare en cas de sur-inondation pour les agriculteurs de la Bassée.

Vous voyez que nous avançons très fort, mais nous devons être aidés pour protéger les villes de la Métropole, à commencer par la ville capitale, car transformer la crue centennale – si elle ne nous tombe pas dessus d'ici là – en crue réduite à 2018 ou 2016, est une sacrée ambition et un rêve éveillé que nous pouvons tous faire. Cela deviendra une réalité si nous conjugons nos efforts d'augmentation des cotisations, de prélèvements plus importants pour les acteurs qui nous aident, enfin, de la taxe GEMAPI.

Nous travaillons actuellement sur trois programmes. Messieurs les maires, je vous demande de vous mettre en ordre de marche pour demander les subventions associées à ces programmes, si vous le jugez utile.

- Premier programme : rénovation énergétique des écoles et des bâtiments scolaires. Nous sommes en train de conclure un accord avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous lancerons ce programme au début de l'année prochaine ;
- Deuxième programme : globaliser les économies d'énergie, afin de créer un guichet unique et pour accroître notre efficacité en matière de sobriété énergétique ;
- Troisième et dernier programme : un plan de désimperméabilisation des sols, afin que nous puissions vous apporter des soutiens, dans le cadre de l'application du SCoT, pour aller plus loin et plus fort.

Je vous demande de commencer à réfléchir à ce qui vous intéresse pour vos villes, de frapper à la porte de la Métropole, afin que nous vous disions dans quelles conditions vous pourrez présenter des dossiers.

Je termine mon propos introductif en souhaitant la bienvenue à plusieurs nouvelles directrices et nouveaux directeurs :

- Madame Anne-Claire DHENNIN, notre nouvelle directrice de la Communication,
- Madame Sabine BAILLARGUET, notre directrice de l'Aménagement métropolitain, qui remplace Monsieur Christian MOUROUGANE,
- Madame Naïla KAHLA-MARTIN, notre nouvelle directrice des Affaires juridiques,
- Monsieur Corentin RAUX, le nouveau directeur de la Cohérence territoriale et de l'Information géographique.

Enfin, je salue la nomination, à laquelle j'ai procédé il y a déjà un moment, de Madame Nathalie VAN SCHOOR, qui était directrice générale adjointe et qui est nommée directrice générale déléguée.

Je vous félicite, toutes et tous, pour ces nominations. Vous pouvez les applaudir.

(Applaudissements.)

Nous avons lancé une boule de neige qui déclenche une avalanche. Nous avons besoin de renforcer nos effectifs, car nous avons toujours plus de dossiers, toujours plus de thématiques nouvelles. Nous avons donc besoin des effectifs pour y faire face. D'ailleurs, nous sommes déjà à l'étroit dans le nouvel immeuble Airtime.

Au passage, ceux qui veulent aller au siège de la Métropole ne pourront pas le faire, car il y a eu un incendie hier. Ce n'est pas dramatique pour les bureaux, mais les fumées ont entraîné la fermeture du bâtiment. Jusqu'à la fin du week-end, l'accès s'effectuera dans l'immeuble Airtime où des responsables sont prêts à nous accueillir.

D) Délibérations du Conseil

❖ Élection

1. Élection d'un Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris

M. OLLIER - Il convient de désigner deux scrutateurs.

Pierre-Yves MARTIN sera désigné. Monsieur GRÉGOIRE ou Monsieur LECLERC, donnez-nous le nom d'un scrutateur, s'il vous plaît, parce que Djénéba KEITA n'est pas là.

Par courrier du 6 décembre, Alexandra CORDEBARD, du groupe socialiste, a démissionné de son poste de conseillère métropolitaine déléguée au Budget. Il faut donc la remplacer. Elle reste conseillère déléguée. Elle a beaucoup travaillé avec notre président, Philippe LAURENT, elle a très souvent rapporté des sujets budgétaires ici. Je la remercie pour tout le travail accompli.

Nous prenons acte de sa démission.

Comme ce poste revient au groupe socialiste, puisque c'est la gouvernance partagée, Emmanuel GRÉGOIRE doit nommer le candidat au nom de son groupe. Il a fixé la candidature d'Ariel WEIL, conseiller métropolitain, Paris Centre.

Monsieur WEIL est en visio. Il aurait été plus sympa de vous faire applaudir et féliciter dans l'hémicycle.

Donc, je vous propose d'élire Ariel WEIL, conseiller métropolitain délégué au Budget. Je vous propose de passer au vote.

Monsieur GRÉGOIRE, qui désignez-vous comme scrutateur ?

M. GRÉGOIRE - Moi-même.

M. OLLIER - Sous le contrôle de Monsieur MARTIN et de Monsieur GRÉGOIRE, je pense que nous pouvons faire un vote à main levée.

Qui est pour cette élection ? Y a-t-il des avis contraires ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Fatoumata ? Monsieur WEIL est élu. Je vous félicite, Monsieur le Conseiller métropolitain délégué. *(Applaudissements.)*

Vous avez demandé la parole ?

M. WEIL - Je vais dire un petit mot. Nous sommes nombreux, il y a beaucoup d'autres noms, parmi ceux que vous avez cités tout à l'heure, de conseillers qui sont en ligne avec moi. Le secrétariat pourra peut-être récupérer ces noms.

Je voulais vous remercier, Monsieur le Président, remercier l'ensemble de l'assemblée qui a voté, évidemment le groupe socialiste qui m'a désigné. Je salue Alexandra CORDEBARD, qui a très bien travaillé avec le vice-président, Philippe LAURENT, Emmanuel GRÉGOIRE pour le groupe et tous les collègues qui m'ont désigné.

Je suis à la disposition des uns et des autres, au sein de cette commission des Finances qui est extrêmement importante. Je me rapprocherai de Philippe LAURENT et je me tiendrai à la disposition des uns et des autres.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, je prendrai contact rapidement avec vous, afin que nous puissions discuter de la meilleure manière de contribuer à cette commission.

M. OLLIER - Merci beaucoup Monsieur WEIL. Mon bureau vous est ouvert, celui de Philippe LAURENT également. Le directeur général des services, le préfet MOURIER, est prêt à vous recevoir quand vous le souhaitez. Bienvenue et merci de votre intervention.

❖ Partenariats stratégiques

2. Convention de coopération avec la communauté d'agglomération Paris-Saclay

M. COURTOIS - Je souligne l'importance de ce partenariat stratégique avec la communauté d'agglomération Paris-Saclay, qui s'inscrit dans le cadre des coopérations que la Métropole du Grand Paris a commencé à mettre en œuvre avec les EPCI limitrophes, pour plusieurs raisons, notamment pour limiter les effets de seuil, car cela présente un vrai risque, et surtout, pour répondre pleinement au défi que constitue l'aménagement des grands territoires.

Après la convention que nous avons signée avec la communauté d'agglomération Val Parisis, qui s'est très bien passée en 2022, nous signons cette nouvelle convention, pour une durée de trois ans, avec Paris-Saclay, dont le président est Grégoire de LASTEYRIE, le maire de Palaiseau. Cette convention va nous permettre d'installer des échanges durables sur des thématiques liées aux mobilités, à la transition écologique et énergétique, à la recherche et à l'innovation, à l'agriculture et à l'alimentation, au développement économique. En matière de coopération stratégique, les choses se mettent très bien en place.

Des coopérations stratégiques ont été mises en place sous votre autorité, Monsieur le Président, avec les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'une logique globale. Merci.

M. OLLIER - Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Convention avec France Nature Environnement (FNE)

M. CESARI - Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de faire valider par notre assemblée la convention passée avec l'association France Nature Environnement Ile-de-France. Le programme qui va être établi nous permettra d'engager 30 000 € par an sur une période trois ans. Évidemment, la consommation et les montants pourront évoluer en fonction du programme qui sera proposé.

L'axe majeur de cette convention consiste à partager l'expérience et les connaissances de terrain, et ainsi, de porter des projets spécifiques qui seront déterminés par ce programme d'actions annuel.

La commission Biodiversité et Nature en ville, réunie le 27 novembre, a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Équipements structurants

4. Déclaration d'intérêt métropolitain du soutien financier à la réalisation de la Passerelle Valmy - ZAC Charenton Bercy

M. BÉNISTI - Monsieur le Président, c'est un des 107 projets de « Inventons la Métropole ». Vous savez que nous sommes actuellement en train de nous battre pour maintenir et faire perdurer l'ensemble de ces 107 projets.

La ZAC Charenton Bercy fait partie des grands projets de « Inventons la Métropole ». Dès lors, il était tout à fait normal de déclarer d'intérêt métropolitain la réalisation de cette passerelle Valmy, qui est très importante pour ce quartier, car elle améliorera la qualité de vie des habitants de Bercy, mais également des Charentonnais de la rive nord. Ils pourront profiter des aménagements du secteur et rejoindre les berges de la Seine, via des mobilités douces, ainsi que la ville de Paris, en empruntant la future ligne de bus à haut niveau de service.

Ce projet rentre pleinement dans le cadre des critères des équipements structurants, pour lesquels la Métropole a créé un fonds de soutien financier.

Le coût global de cette passerelle s'élève à 88 M€, la participation de la Métropole à 18 M€, soit un peu plus de 20 %. Heureusement, comme dans un grand nombre de projets de « Inventons la Métropole », nous avons d'autres partenaires.

Dans ce projet, le territoire Paris Est Marne & Bois, le département et la ville de Charenton participent pleinement à l'ensemble de ce financement.

La ZAC Charenton Bercy est très importante, puisque nous avons envisagé 380 000 mètres carrés, dont 180 000 mètres carrés d'activités tertiaires, 135 000 mètres carrés de logements et de résidences, 60 000 mètres carrés de commerces et d'hôtellerie, enfin 7 000 mètres carrés d'équipements publics.

Il est demandé au Conseil de la Métropole d'aller dans le sens de l'ensemble de ces projets, particulièrement celui-ci, qui constitue un des plus importants, avec son appui financier pour cet axe structurant qui sera très important pour l'ensemble de la population limitrophe ou vivant sur le site.

M. OLLIER - Merci, Jacques-Alain, pour le travail que tu accomplis pour « Inventons la Métropole ». Je vous rappelle que c'est une ZAC pour laquelle nous avons déclaré l'intérêt métropolitain.

J'ai reçu une lettre d'Hervé GICQUEL, qui se déporte sur ce vote, puisqu'il est directement concerné. J'avais reçu une lettre le 6 septembre, je lui ai répondu le 31 octobre dernier, pour lui confirmer cet accord de 18 M€ pour ce projet important.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. OLLIER - Je pense qu'Hervé GICQUEL nous entend, il doit être content.

5. Déclaration d'intérêt métropolitain du soutien financier à la réalisation d'un pôle culturel et associatif- Chennevières-sur-Marne

M. GICQUEL - À la suite de mon collègue Jacques-Alain BÉNISTI, je tiens à saluer l'intervention de la Métropole sur la ZAC de Charenton Bercy. Merci à toi, Patrick, pour cet investissement au profit de la ville et naturellement aussi des Parisiens qui sont limitrophes de notre collectivité.

J'en viens à la présentation de la déclaration d'intérêt métropolitain et du soutien financier à la réalisation d'un pôle culturel et associatif dans la ville de Chennevières-sur-Marne. Ce pôle culturel est une opération d'envergure, qui permettra d'accueillir jusqu'à 700 personnes.

L'opération de surface de plancher avoisine les 3 700 mètres carrés, avec plusieurs équipements publics : une médiathèque, un conservatoire de musique et de danse, un auditorium et un espace associatif dédié.

Cette opération présente des ambitions environnementales importantes. Une notice est associée à ce dossier avec la création de toitures terrasses, de panneaux photovoltaïques qui sont déployés, et la construction de locaux aux normes de confort thermique et au faible bilan carbone.

C'est une opération importante pour la ville de Chennevières-sur-Marne, pour notre collègue Jean-Pierre BARNAUD. Cette opération s'établit à 16,65 M€. Au titre de la déclaration d'intérêt métropolitain et de son soutien financier, la Métropole apportera une contribution à hauteur de 3,5 M€.

Ce dossier a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité de la commission Aménagement.

Merci de votre attention.

M. OLLIER - Merci, Hervé, toi qui es délégué aux Infrastructures et aux Equipements structurants.

Je tiens à remercier Laurent CATHALA, le président de Grand Paris Sud Est Avenir, qui m'avait écrit le 20 septembre dernier, pour me demander notre soutien, avec le maire de Chennevières qui, bien entendu, ne participe pas à notre débat puisqu'il ne peut pas plaider pour lui et je l'en remercie.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas parler d'une délibération qui vous concerne directement avant le vote. Je suis désolé.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BARNAUD - Comme Hervé GICQUEL, je me suis déporté pour ce vote.

Je tiens à remercier la Métropole, dont le soutien est particulièrement important pour cette opération : 3,5 M€ sur 17 M€, c'est évidemment un soutien très conséquent.

Nous avons reçu 90 dossiers pour ce projet et avons retenu la candidature de Daniel COULON, l'architecte, qui a obtenu le Grand prix de la Médaille d'or d'Architecture. Il est considéré comme un architecte en ascension, il a fait beaucoup d'équipements culturels. Ce toit terrasse offrira une vue de l'ensemble de la région parisienne. Je ne sais pas si nous pourrions voir jusqu'à Rueil-Malmaison, c'est un peu loin, mais peut-être. *(Sourire.)*

En attendant, merci au président OLLIER. Cette délibération montre la coopération possible entre la Métropole et les territoires.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes la métropole des maires. Dès lors qu'un maire présente un dossier à un territoire qui souhaite en être maître d'ouvrage, nous tirons sur la ligne qui est prévue à cet effet. Il n'y a aucun souci dès lors que les maires en sont à l'initiative et que les présidents des territoires relaient cette initiative, en tant que maîtres d'ouvrage.

Merci à mon ami, Laurent CATHALA, et à toi, cher Jean-Pierre. Tu ne pouvais pas dire tout cela avant le vote, je suis désolé.

6. Déclaration d'intérêt métropolitain du soutien financier à la réalisation d'un centre culturel - Drancy

M. GICQUEL - Monsieur le Président, cette opération correspond aux critères d'éligibilité au fonds des équipements structurants de la Métropole. Au regard de la sollicitation de Madame la Maire de Drancy, c'est un centre culturel multidisciplinaire dont il est question, d'une surface d'environ 5 000 mètres carrés, avec une salle festive, trois salles de cinéma, une grande salle polyvalente et des locaux administratifs et techniques.

Cet équipement répond aux critères du fonds des équipements structurants, à la fois pour son rayonnement intercommunal et pour ses ambitions environnementales fortes. Cette opération s'établit à 39 M€, la Métropole propose un financement à hauteur de 4 M€.

M. OLLIER - Merci beaucoup.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par Terres d'envol et notre ami BESCHIZZA. La ville de Drancy bénéficie de tout cela grâce à ton très bon travail, cher Hervé GICQUEL. Merci beaucoup.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

Merci pour Terres d'envol et la ville de Drancy. **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

❖ Finances

7. Convention de mutualisation comptable 2024-2026 avec la Ville de Paris et la Direction régionale des finances publiques

M. LAURENT - Monsieur le Président, il s'agit de renouveler notre convention de mutualisation comptable pour les années 2024-2026 avec la ville de Paris et la Direction régionale des finances publiques. C'est la troisième fois que nous proposons cette convention de trois ans.

Cette convention fonctionne très bien. Le bilan 2021-2023 est très satisfaisant. La gestion comptable des dépenses et des recettes de la Métropole par la ville et la Direction régionale des finances publiques se caractérise par sa fiabilité, avec un taux de rejet très faible et une réactivité de traitement exceptionnelle des titres et mandats, illustrés par un délai global de paiement de 16 jours en 2023. Nous vous proposons de la renouveler avec les remerciements adressés au premier adjoint à la ville de Paris, qui voudra bien les transmettre à ses services.

M. OLLIER - Je pense qu'il ne manquera pas de le faire, cher Emmanuel.

Merci, Monsieur le Président.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Documents stratégiques

8. Avis sur le projet de Schéma directeur environnemental de la Région Ile-de-France (SDRIFe)

M. MARTIN - Monsieur le Président, mes chers collègues, l'avis de la Métropole est demandé dans le cadre du projet du SDRIF arrêté le 12 juillet 2023, lors de sa séance au conseil régional. En tant que personne publique associée au titre de sa compétence en matière de SCoT, la Métropole du Grand Paris a été consultée d'abord sur l'avant-projet du SDRIF, communiqué au mois de juin 2023. Un avis technique a été rendu par les services de la Métropole.

La Métropole constate avec satisfaction que certaines de ses demandes ont été prises en compte dans le projet de SDRIFe. Aujourd'hui, il est proposé d'émettre un avis favorable sur ce SDRIFe, parce que celui-ci répond aux attentes et aux ambitions du SCoT. Toutefois, des améliorations demeurent possibles. Certaines orientations réglementaires du projet du SDRIF sont susceptibles d'entraver la réalisation de politiques métropolitaines, ce qui a conduit la Métropole à assortir son avis favorable de huit réserves et de quatre recommandations. Si les réserves ne sont pas formulées sur le projet de SDRIF, si elles ne sont pas levées, cela entraînerait un risque d'incompatibilité entre le SCoT et le SDRIFe.

M. OLLIER - Merci, cher Pierre-Yves, pour le travail que tu as fait pour le SCoT et que tu continues à faire.

J'ai reçu quatre demandes de parole : Patrice LECLERC, Sylvain RAIFAUD et David BELLARD. Il y en deux qui parlent pour les écologistes ? Normalement, c'est un par groupe. Vous aussi, Monsieur LARGHERO ? Dans ce cas, nous allons accepter la prise de parole de David BELLARD.

M. LECLERC - Merci, Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de reprendre la formule du président CHIRAC, qui passerait pour un gauchiste aujourd'hui : « *La maison brûle et nous regardons ailleurs.* »

Le projet de SDRIFe de Madame PÉCRESSE n'est pas au niveau des enjeux sociaux et environnementaux qui sont devant nous. La Région minimise peu ou prou tous les défis, elle caricature aussi sur les enjeux sociaux.

Je ne prendrai qu'une question. Avec ce SDRIFe, la Région envisage de réduire encore la part de logements sociaux, car son amendement dit « anti-ghetto » n'est rien d'autre que le plaquage d'une position idéologique simple : le logement social et ses habitants sont la cause de tous les maux de notre société. Je l'ai entendu : « *logement social égale cas social, délinquance, voire radicalisation ou encore communautarisme.* » Voilà l'enchaînement idéologique simpliste que certains se plaisent à égrainer.

Si, comme il est prévu, plus aucune aide de la Région n'ira aux communes qui ont plus de 30 % de logements sociaux, cela asséchera l'offre et la liste d'attente des demandeurs de logements continuera à augmenter.

Il y a 800 000 demandeurs de logement – c'est un record. C'est le résultat de cette politique qui veut empêcher des maires de construire et qui n'oblige pas les autres à le faire. Il faut parfois attendre dix à onze ans pour obtenir son premier droit de visite d'un logement. Nous voyons à nouveau des scènes, sur les trottoirs de la Métropole, que nous croyions oubliées depuis l'hiver 1954 et l'appel de l'Abbé Pierre. Des enfants dorment à la rue, 1 000 en Ile-de-France, certains dans les écoles, et même dans des permanences parlementaires.

Malgré un effort certain, il n'y a pas assez de places dans l'hébergement d'urgence. Le flux ne fait qu'augmenter car la misère ne fait que croître.

Il faut construire des logements d'urgence dans toutes les villes de la Métropole. Les chefs d'entreprise se plaignent de l'éloignement de leurs salariés des zones d'emploi. Cela crée des retards dans les transports, des zones peu ou mal desservies par les transports publics.

Depuis quelques années, le temps de trajet domicile/travail tend à réaugmenter. Cela signifie que les premiers de cordée ont en partie quitté la Métropole – ils l'ont quittée ou ont été chassés.

Si l'on veut dynamiser la création d'emplois par la réindustrialisation, il faut prévoir de créer du logement social à proximité des zones d'activité et mettre fin à l'étalement urbain.

Notre groupe a apprécié que notre assemblée métropolitaine demande la suppression de cette décision inique de la Région, en le précisant dans le document qui contient les réserves. En effet, comme le dit le président OLLIER, nous sommes une assemblée des maires qui n'accepte pas qu'une autre collectivité dicte à un conseil municipal sa politique. Nous respectons les choix locaux.

Je le dis aussi à mes collègues maires, empêcher les maires qui veulent construire des logements sociaux, ce sera augmenter le nombre de logements sociaux à construire dans les villes en-dessous de 30 %, pour la mise en œuvre de l'objectif de 70 000 logements nouveaux du CRHH. Vous subirez une pression plus grande encore de l'État.

Alors, Monsieur le Président, vous l'aurez compris, ce n'est pas contre vous, ni contre le travail de notre administration métropolitaine que notre vote va s'exprimer. Nous ne pouvons donner quitus à un SDRIFe qui n'a pour objectif que d'accélérer la gentrification de la Métropole, qui va aggraver la grave crise du logement social dans la région et faire souffrir des centaines de milliers de personnes et d'enfants, un SDRIFe qui freine autant qu'il le peut l'application des lois existantes pour lutter contre les conséquences du réchauffement climatique.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

M. OLLIER - Monsieur RAIFAUD, pour le même temps, s'il vous plait.

M. RAIFAUD - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, le texte du SDRIFe et celui du SCoT métropolitain portent des visions qui sont totalement différentes de ce que doit être l'aménagement de notre Métropole.

On a l'impression de ne pas être dans le même siècle. D'un côté, dans le SDRIFe, c'est une vision ancienne, attractivité et civilisation de la bagnole, de l'autre, dans le SCoT, c'est l'adaptation au changement climatique et la santé environnementale. On n'est pas dans le même siècle. Ces deux documents sont totalement différents sur énormément de points de vue. J'en citerai quelques-uns.

Les boulevards urbains du Grand Paris : nous avons voté les boulevards urbains du Grand Paris, la transformation progressive du périphérique et des autoroutes (jusqu'à l'A86) en boulevards urbains alors que la Région Ile-de-France veut renforcer le réseau autoroutier et cible très spécifiquement le périphérique. Nous n'avons pas la même vision sur cette question.

Concernant la répartition du logement social, je ne pourrai évidemment pas dire mieux que le maire de Gennevilliers et président du groupe communiste. Le document SDRIFe est une limitation de la production de logements sociaux dans les communes qui en sont déjà bien dotées, c'est aussi une limitation partout, puisque toutes les communes ne fabriquent pas du logement social à égalité. Finalement, si cette vision francilienne de l'aménagement du territoire est appliquée, les conséquences sociales qui viennent d'être décrites vont se produire.

Rien sur la mise en accessibilité des transports, notamment le métro parisien. Rien sur le rééquilibrage des transports de la route vers le rail et les fleuves. Rien sur le rééquilibrage de la répartition des emplois. On est dans l'idée de renforcer les pôles de Paris et de La Défense, dans une logique d'attractivité qui est toujours recherchée, alors qu'un rééquilibrage devrait permettre de moins se déplacer, les emplois étant plus près des habitations. Au passage, ce sont évidemment les plus précaires qui sont amenés à faire ces déplacements pendulaires crevants.

Le SCoT appelle à limiter la construction de logements aux abords des axes routiers, le SDRIFe appelle à limiter les impacts en élevant la qualité environnementale du bâti. Ce sont deux visions différentes : l'on ne construit pas ou bien l'on construit. On n'est pas du tout sur quelque chose qui est compatible.

Le SCoT prévoit la surcompensation de l'artificialisation des sols. C'est un sujet dont nous avons discuté longuement au moment où nous avons travaillé sur le SCoT. Dans le SDRIFe de la Région Ile-de-France, l'on est sur zéro artificialisation nette, dans la logique prévue par la loi, c'est-à-dire que l'on a construit et l'on peut continuer de construire encore pendant un moment alors que l'on devrait avoir une surcompensation.

L'objectif d'atteindre 30 % de pleine terre est mentionné dans le SDRIFe. Je vous rappelle les discussions que nous avons eues entre nous sur le sujet, nous avons trouvé un point d'accord. Ce point d'accord n'apparaît pas dans le SDRIFe où un vague objectif d'augmenter le taux est formulé. On n'est pas du tout à l'échelle.

Je voulais juste rappeler un fait politique. Le SCoT de la Métropole du Grand Paris a été adopté à 96 %. C'est quasiment l'unanimité que nous avons réussi à fabriquer autour de ce texte. Nous sommes parvenus à un consensus – c'est rare. Ce n'est pas du tout le mode de fonctionnement de la Région Ile-de-France.

J'ai une pensée spéciale pour les quelques collègues, ici, qui avaient réussi l'exploit de voter les deux textes - je dis bien l'exploit - en étant à la fois conseiller régional de la majorité de Valérie PÉCRESSE et conseiller métropolitain s'associant au consensus général.

J'ai quelque chose à vous dire : si notre conseil vote la délibération avec les réserves exprimées, je compte sur vous pour faire en sorte de convaincre Valérie PÉCRESSE de revenir sur les aspects les plus problématiques de ce texte, notamment le logement social et les autoroutes, conformément aux réserves que le projet de délibération propose de mentionner.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci Monsieur RAIFAUD d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à Monsieur LARGHERO et Monsieur TORO conclura.

M. TORO - Alors oui, si c'est moi que tu ciblais, je suis conseiller régional et conseiller métropolitain. En même temps que la séance plénière ici, il y a la même à la Région Ile-de-France.

M. OLLIER - J'ai passé la parole à Monsieur LARGHERO.

M. TORO - Ah pardon. C'est d'abord moi, ensuite Monsieur LARGHERO.

M. OLLIER - J'ai dit Monsieur LARGHERO et Monsieur TORO conclura.

M. TORO - Monsieur le Président, si je peux commencer ?

M. OLLIER - Merci, Monsieur TORO.

M. TORO - Merci beaucoup. Donc, à propos de...

M. OLLIER - Non, Monsieur LARGHERO, je vous prie. Excusez-moi.

M. TORO - Allez-y, alors, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Qui peut le plus peut le moins. Comme Monsieur LARGHERO peut le moins, c'est vous qui pouvez le plus.

M. LARGHERO - Monsieur le Président, il s'agit juste d'une intervention technique et d'une explication de vote pour les élus de Grand Paris Seine Ouest.

Au regard de l'avis qu'ils ont adopté en conseil de territoire la semaine dernière, ils sont dans l'obligation de s'abstenir au regard de la contradiction que nos équipes ont relevée entre trois des recommandations et trois des réserves qui figurent dans l'avis proposé par la majorité, dans le texte qui nous a été soumis.

C'est donc une abstention technique de certains élus de Grand Paris Seine Ouest, en tous les cas de ceux qui seront en situation de voter.

M. OLLIER - Merci beaucoup.

Voilà pourquoi, Monsieur TORO, je préférerais qu'il parle avant vous, vous qui êtes le président de son groupe.

M. TORO - Je le savais bien.

Merci pour ton attaque indirecte. C'est fou, on fait revenir PÉCRESE dans cet hémicycle ! C'est vrai que la gauche et la droite se battent beaucoup à la Région et il n'est pas question que la gauche vote quelque chose, même si c'est intelligent pour la Région Ile-de-France. Et là, vous tombez dans le piège.

Je vous entends tous, les communistes, dire : « *Faisons du logement social.* » C'est sûr, il y a 66 % de Français qui pourront en avoir. Hé oh ? Il n'y a pas que le logement social dans la vie. Savez-vous que les gens qui sont en logement social veulent des pavillons et de la nature ? Alors, continuez à faire du social et ne parlez pas d'environnement, s'il vous plaît.

Aujourd'hui, l'on ne peut pas forcément tout réhabiliter. Essayez de voir un peu plus loin et regardez ce que font certains pays, par exemple l'Allemagne. Faisons des transports beaucoup plus loin, comme cela, nous pourrions mettre des pavillons pour tout le monde.

Quoi faire ? Vous allez voter contre. Et alors ? Je ne suis pas en contradiction. En effet, 30 %, 40 %, 70 %, même 100 % de social si vous voulez, allez-y, il n'y a pas de problème. Mais est-ce la volonté des gens qui votent pour vous ? Je ne le crois pas. Il n'y a pas la possibilité. Vous voulez détruire de la nature ? Continuez de détruire la nature.

M. OLLIER - Monsieur TORO, s'il vous plaît.

M. TORO - Je vous donne l'exemple de ma ville, vous qui prônez des logements sociaux. En effet, je suis à 80 % d'environnement.

M. OLLIER - Ludovic.

M. TORO - Excusez-moi de vous le dire, je suis content qu'il y ait de l'environnement.

Du social, il y en a assez aujourd'hui. Bien sûr, il y a beaucoup de gens. Il faut décentraliser. Arrêtez de tout centraliser sur la Région Ile-de-France. Il faut envoyer les gens plus loin. Les gens veulent quitter le social, ils veulent accéder à autre chose, Nom de Dieu ! Voyez un peu plus loin.

Oui, il y a une urgence parce qu'il y a beaucoup de gens qui sont sans logement.

M. OLLIER - Monsieur TORO, un peu moins de passion, s'il vous plaît.

M. TORO - Excusez-moi ?

M. OLLIER - Un peu moins de passion, s'il vous plaît.

M. TORO - Vu que le DRIHL m'a doublé ma pénalité, je suis un peu énervé, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Veillez à ce que je ne m'énerve pas moi-même.

M. TORO - Ce n'est pas de la passion, s'il vous plaît, c'est de la réalité sur le terrain. Je comprends que le social est une réponse urgente à un manque criant, mais proposons autre chose. Essayons d'aller au-delà. Donnons du bonheur, de la visibilité et de l'avenir aux gens.

(Applaudissements.)

M. OLLIER - Merci. Je passe la parole à Éric CESARI, puis je dirai quelques mots juste après.

Ludovic, excuse-moi, depuis cinq ans, nous avons toujours évité les débats « politiciens » dans cet hémicycle. Nous les avons toujours évités, d'où que viennent les propos tenus. Je souhaite que nous évitions des débats qui n'ont pas leur lieu ici, surtout qu'ils concernent la Région et pas notre Métropole. Nous ne donnons qu'un avis.

Je tenais à vous rappeler à votre devoir. Les polémiques n'ont pas lieu d'être, d'où qu'elles viennent, de droite ou de gauche.

Éric CESARI.

M. CESARI - Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de parler avec moins d'enthousiasme. Mon accent devrait suffire à donner de la joie dans les cœurs.

Je donnerai une explication de vote. Au nom du groupe que je préside, nous soutiendrons la délibération. Je souhaite que l'on ne jette pas le bébé avec l'eau du bain. Le SDRIFe peut avoir des défauts, des inconvénients. Chaque collectivité, que ce soit la Région, la Métropole et d'autres, a évidemment ses compétences propres. Il en découle des actions et des regards différents sur les actions à mener. Je ne juge pas la Région, je demande à la Région de ne pas juger la Métropole.

Le SDRIF est l'affaire de la Région, nous avons un commentaire à apporter, nous l'avons fait. Je suis reconnaissant au président RAIFAUD de faire confiance à ses collègues pour porter les huit réserves et les quatre recommandations qui sont dans le projet de délibération auprès de Madame PÉCRESSE. Je ne doute pas un instant que la Région prendra acte de ce que nous lui proposons. Je souhaite que nous votions le SDRIFe, avec les réserves et recommandations qui sont proposées par l'exécutif.

M. OLLIER - Merci. Je souhaite que nous donnions à notre vote toute la portée nécessaire. Le SDRIF concerne la Région et la Métropole donne un avis. Par conséquent, un débat de fond, qui nous opposerait les uns ou les autres, n'a pas lieu d'être ici. Chacun donne l'avis qu'il souhaite et nous votons pour l'avis tel que celui-ci est proposé.

Emmanuel GRÉGOIRE a demandé la parole.

M. GRÉGOIRE - Merci, Monsieur le Président. Moi non plus, je ne pense pas qu'il faille importer des débats qui perturberaient inutilement.

L'avis de notre groupe - vous avez compris que c'était celui d'autres groupes qui composent notre assemblée et celui d'Éric CESARI - est que ce SDRIFe a des inconvénients et des défauts. D'ailleurs, soyons honnête, le « e » est superfétatoire. En toute logique, cela nous amène à émettre non pas seulement des réserves, car il y a des dissonances majeures de cohérence avec ce que nous avons construit collectivement dans le SCoT. Nous verrons comment ces débats se réinventent à l'occasion du PMHH, puisque c'est évidemment un enjeu pour ce document sur lequel nous travaillons tous ensemble.

Ceux de notre groupe qui sont également conseillers de Paris ont eu l'occasion de s'exprimer en Conseil de Paris, d'abord pour regretter la méthode. Pas une seule fois, nous n'avons été invités à une réunion de travail sur le sujet. Les documents nous ont été transmis quelques jours, pour ne pas dire quelques heures avant le délai. En termes de méthode, pour rester un peu optimiste, l'on peut faire incontestablement mieux.

Ensuite, pour être très clair, j'y vois autant de malignité politique que d'ambition réelle. L'incohérence totale entre le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, le SDRIFe, le SCoT, et demain, j'en suis certain, le PMHH, qui a été évoquée à deux reprises par les présidents des groupes communiste et écologiste. Au regard des demandes en matière de logement, tout cela n'est pas cohérent et tout cela devrait être remis sur la table.

Je constate que notre vision globale sur la nécessité de réduire la place de la voiture, de la rendre plus soutenable, est partagée au-delà des bancs des groupes de gauche et elle est portée par des maires, notamment membres du groupe LR-DVD-I, qui, dans leurs propres communes, essaient de promouvoir cela quand ils sont en responsabilité. Quand ils sont dans l'opposition, c'est plus rare.

Par conséquent, je trouve dommage que le SDRIFe n'ait pas été construit d'une façon plus participative et qu'il soit incohérent. Ce n'est pas grave, cela amène les groupes de la même sensibilité que l'exécutif régional à voter pour, avec des réserves, nous à voter contre, avec des réserves, en espérant que cela puisse aboutir.

Je voudrais finir sur la manière dont est construit le SDRIFe, sa cohérence avec le SCoT et les politiques que nous menons dans nos communes. Cher président TORO, à quel moment, en tant que responsable politique, peut-on considérer que le fait de plaider en faveur d'un pavillon individuel avec jardin soit un modèle soutenable pour nous tous ? Je veux bien qu'on le fasse croire ou qu'on fasse semblant. À

défaut de vouloir entretenir le débat ici, il serait intéressant que nous rediscussions de la cohérence du développement urbain à l'échelle d'une nation, à l'échelle d'une grande métropole comme la nôtre. J'ose espérer que celle que vous portez, celle que porte la Métropole du Grand Paris, n'est pas celle d'une métropole de pavillons individuels avec des jardins pour tous, même si j'en connais moi aussi les mérites.

M. OLLIER - Les groupes sont intervenus. Je vais terminer ma réponse avant de passer au vote.

Il y a plusieurs problèmes. Je veux ramener ce débat à sa juste portée et à sa juste valeur. Je le répète, c'est le SDRIF de la Région, nous ne donnons qu'un avis. Monsieur le Président GRÉGOIRE, vous dites que vous voterez contre avec des réserves. Pour notre part, j'espère que nous voterons pour, avec des réserves.

Nous avons émis huit réserves, qui tiennent compte de la compatibilité possible ou difficile avec notre SCoT. Ce sont des réserves, des questions que nous posons. Elles devront trouver une réponse. Ce n'est pas aujourd'hui que l'on décide.

Globalement, par rapport aux huit réserves, l'ensemble du SDRIF me semble pouvoir être accepté, hormis ces réserves que nous faisons. C'est le premier point.

Ce n'est pas nous qui décidons. Pourquoi ? Une enquête publique est en cours. Une fois qu'elle sera achevée, une fois que tous ceux qui sont concernés auront émis leurs propres réserves, la Région verra comment elle modifie ou pas son SDRIF, pour ensuite le soumettre à un vote définitif.

Par rapport au logement, tout à l'heure, Patrice LECLERC a parlé du SDRIF (30 %) et il a raison. Je vous signale que l'État a fixé 40 % dans le cadre du SRHH. Donc, il y aura d'abord un grand débat entre la Région et l'État, dans le cadre des réserves faites et de la conclusion de ces réserves, avant le vote définitif de la Région. Je ne cite que cet exemple, puisqu'il vous intéresse et vous avez raison.

À partir de là, je comprends bien que l'on puisse extrapoler. Cher Sylvain, tu extrapoles. C'est vrai que l'on peut extrapoler, à partir d'une mesure, sur les conséquences négatives de la politique que l'on mène. C'est un débat un peu politique, je m'en tiens seulement à la technique, car je ne suis pas ici pour faire de la politique.

J'apprécie ce qui a été dit. Vous parlez tous avec la richesse de votre cœur, avec vos idées qui sont souvent différentes des unes, des autres, à commencer par les miennes. Ici, nous avons toujours trouvé le juste milieu et l'équilibre, entre la droite, la gauche et le centre. Nous avons voté à l'unanimité quasiment toutes nos délibérations – lesquelles concernent la Métropole et seulement la Métropole.

Aujourd'hui, cette délibération concerne la Région. Après le processus qui est engagé, si la Région juge utile de modifier son SDRIF, après les observations et les réserves émises, pour faire en sorte de présenter un vote définitif à la Région, tout cela peut durer plus d'un an.

M. MOURIER - Oui, parce que c'est l'année prochaine.

M. OLLIER - À ce moment-là, nous verrons ce que la Région votera. Nous n'y sommes pas encore, soyons patients. Nous posons des questions, que nous appelons des réserves. Lorsque la Région aura voté définitivement son SDRIF, Messieurs les Présidents de groupes, Mesdames et Messieurs les Conseillers métropolitains, moi-même, nous serons directement concernés dans nos responsabilités à nous.

Faudra-t-il que nous révisions notre SCoT ? Lorsque le SDRIF – qui est une norme supérieure au SCoT et puisqu'il faut que nous soyons compatibles avec lui – sera changé par la Région – encore faut-il attendre qu'elle le fasse –, je vous réunirai et je vous dirai : « Pour que notre SCoT soit compatible, il faut que nous fassions quelques modifications. »

C'est un rendez-vous que nous aurons dans un an. Nous aurons le temps d'en discuter entre nous.

Je comprends bien la passion des uns et des autres. Aujourd'hui, nous souhaitons voter une délibération avec des réserves qui reprennent ce qui nous semble difficilement compatible avec notre

SCoT. Cela me paraît logique, puisque nous sommes la Métropole. Nous verrons ce qu'il adviendra de tout cela dans le processus de la fin de l'enquête publique.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, pour éviter de dérapier sur des passions qui sont d'ordre politique plutôt que d'ordre technique. La vraie passion qui pourra nous emballer les uns ou les autres, ce sera dans un an, au moment du vote définitif de la Région, laquelle nous dira si elle tient compte ou non de nos réserves.

Nous passons au vote électronique.

Ce que me dit notre directeur général est assez amusant, je ne l'avais pas à l'esprit. S'il y a un vote négatif et que l'avis est défavorable, la délibération tombe. Et si elle tombe, il n'y aura pas de position de la Métropole et l'avis est réputé favorable. Est-ce la loi ?

M. MOURIER - Oui.

M. OLLIER - Nous aurions l'air malin. Je vous le dis comme cela, je n'avais pas vu cette nuance. Merci, Paul.

Nous assumons nos responsabilités. Je vous répète, Monsieur MEUNIER, que si l'avis est défavorable, ce qui peut arriver, la délibération tombe. Si la délibération tombe, l'avis sera réputé favorable.

M. MOURIER - Sans réserve.

M. OLLIER - Sans réserve, puisqu'il n'y aura pas eu de vote. C'est la loi. Certains seront pris à leur propre piège. Je souhaite que le groupe LR-DVD-I vote favorablement avec ces réserves. Chacun fait ce qu'il veut, c'est la règle de la démocratie.

(Il est procédé au vote électronique.) Le vote est ouvert.

Jean-Luc LAURENT demande la parole, je la lui passe.

M. LAURENT - Je n'arrive pas à me connecter sur le boîtier. Je voulais faire enregistrer mon vote négatif.

M. OLLIER - Le vote de Monsieur LAURENT est négatif.

M. LAURENT - Merci, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Le scrutin est clos.

Voici les résultats du vote :

- nombre de votants : 171
- abstentions : 13
- contre : 64
- pour : 94

L'avis de la Métropole est favorable avec réserves. C'est bien cela ?

64 voix contre : Mesdames Marie-Hélène AMIABLE, Nadège AZZAZ représentée par Monsieur Régis CHARBONNIER, Léa BALAGE EL MARIKY, Jacqueline BELHOMME représentée par Marie-Hélène AMIABLE, Katy BONTINCK représentée par Ariel WEIL, Alexandra CORDEBARD représentée par Pierre RABADAN, Virginie DASPET, Stéphanie DAUMIN représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne de RUGY, Afaf GABELOTAUD, Antoinette GUHL représentée par Sylvain RAIFAUD, Anne HIDALGO représentée par Emmanuel GREGOIRE, Véronique JACQUELINE-COLAS, Halima JEMNI, Djeneba KEITA, Fatoumata KONÉ, Anne-Gaëlle LEYDIER, Sinda MATMATI, Hélène PECCOLO, Karina PEREZ, Carine PETIT, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Sylvie SIMON-DECK, Fatoumata SOW, Anouch TORANIAN représentée par François VAUGLIN, Patricia TORDJMANN représentée par Madame Anne-Gaëlle LEYDIER et Messieurs François ASENSI représenté par Monsieur Abdel SADI, Jinny BAGE, Laurent BARON, François BECHIEAU, David BELLiard, Fabien BENEDIC représenté par Afaf GABELOTAUD, Patrice BESSAC représenté par

Djeneba KEITA, Stéphane BLANCHET, Karim BOUAMRANE représenté par Daniel GUIRAUD, Philippe BOUYSSOU représenté par Laurent RUSSIER, Ian BROSSAT représenté par Stéphane BLANCHET, Laurent CATHALA représenté par Sylvie SIMON-DECK, Patrick CHAIMOVITCH représenté par Fatoumata KONÉ, Régis CHARBONNIER, Jérôme COUMET représenté par Christophe NAJDOVSKI, Olivier DOSNE représenté par Joëlle AMOZIGH, Shems EL KHALFAOUI, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Michel GENESTIER, Emmanuel GREGOIRE, Jean-Jacques GROUSSEAU, Daniel GUIRAUD, Patrick JARRY, Bertrand KERN, Patrice LECLERC, Eric LEJOINDRE, Michel LEPRETRE représenté par Patrice LECLERC, Emile MEUNIER, Philippe MONGES, Christophe NAJDOVSKI, Gilles POUX représenté par Monsieur Olivier SARRABEYROUSE, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Laurent RUSSIER, Abdel SADI, Olivier SARRABEYROUSE, François VAUGLIN, Ariel WEIL

13 abstentions : Mesdames Christiane BARODY-WEISS, Aline de MARCILLAC, Christine LAVARDE représentée par Madame Christine BARODY-WEISS, Xavière MARTIN et Messieurs Pierre-Christophe BAGUET représenté par Monsieur Pascal LOUAP, Jean-Pierre BARNAUD, Grégoire de la RONCIERE représenté par Monsieur Denis LARGHERO, Jean-Jacques GUILLET représenté par Monsieur André SANTINI, Olivier KLEIN, Laurent LAFON représenté par Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Denis LARGHERO, Pascal LOUAP, André SANTINI

M. MOURIER - Avec réserves et recommandations.

M. OLLIER - Merci pour votre vote. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je le répète, ce n'est pas un artifice et le débat est loin d'être terminé. Laissez-le se poursuivre, avec ce que nous avons fait qui est un exercice très citoyen, car nos réserves ont du sens.

❖ Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

9. AMI « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris » : attribution des premières subventions.

Mme SÉGUI - Il s'agit d'attribuer des subventions à huit villes dans le cadre de l'AMI « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris ».

L'enveloppe totale s'élève à 1 218 646 €. Voici le détail :

- Cachan : 92 000 €
- Champigny : 185 378 €
- Ivry-sur-Seine : 20 000 €
- Le Bourget : 16 985 €
- Meudon : 123 323 €
- Nanterre : 150 103 €
- Neuilly-sur-Marne : 290 869 €
- Puteaux : 323 988 €.

La date limite, chers collègues, du dépôt des candidatures a été avancée du 31 mai 2024 au 29 février 2024.

Pour contribuer à la réussite locale des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et faire en sorte que chaque métropole puisse y prendre part, la Métropole du Grand Paris a lancé son AMI « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris », laquelle vise à soutenir et à promouvoir un ensemble d'événements locaux et festifs, proposés par les communes métropolitaines, dans les centres-villes et au bord des cours d'eau.

En complément, la Métropole souhaite mailler le territoire métropolitain avec des espaces publics vivants, ouverts et animés, dans les centres-villes, les quartiers et les bords de l'eau. Ces projets d'animation et de valorisation des espaces publics, qui pourront se dérouler du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, devront comporter des actions favorisant les valeurs de l'olympisme que sont l'excellence, l'amitié, le respect, mais aussi la prise en compte du handicap, du lien intergénérationnel et de l'écoresponsabilité.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Marie-Christine. Dans cette première lice, nous apportons une subvention de plus de 1,3 M€ à « Vivez les Jeux 2024 ».

Je vais lire la liste des dossiers qui ont été déposés, qui sont à l'étude. Je pense que la plupart d'entre eux feront l'objet d'un avis favorable : Saint-Cloud, Saint-Ouen, Dugny, Epinay-sur-Seine, Montreuil, Pantin, Rueil-Malmaison, Joinville-le-Pont et Sucy-en-Brie.

Quatre villes ont confirmé leur intention de candidater, mais elles n'ont pas encore déposé leur dossier. La date limite est fin février.

Mme SÉGUI - Oui, c'est cela.

M. OLLIER - D'ici là, ceux qui veulent déposer un dossier, dépêchez-vous. Pour l'instant, le Kremlin-Bicêtre, Livry-Gargan, Pierrefitte-sur-Seine et Vitry-sur-Seine ont confirmé leur intention. Ils ont intérêt à se dépêcher à déposer les dossiers. Ceux qui ne l'auraient pas encore fait et qui veulent être candidats, prenez contact avec la direction générale, afin que nous montions le dossier rapidement. Fin février, nous bouclons l'affaire et ce sera terminé. Marie-Christine, nous sommes bien d'accord ?

Mme SÉGUI - Tout à fait, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Il n'y a pas de question.

C'est un beau projet. Merci à tous d'être candidats à cette belle opération.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Aménagement

10. Gare de Bry-Villiers-Champigny – Approbation d'un soutien financier relatif aux études de conception détaillées (PRO) complémentaires

M. GICQUEL - Il s'agit ici d'approuver le soutien financier relatif aux études de conception détaillées complémentaires pour la grande opération « Projet de gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny », pour laquelle la Métropole avait déjà apporté un premier engagement financier, après avoir déclaré d'intérêt métropolitain la réalisation de la gare d'interconnexion.

Compte tenu des contraintes auxquelles ce projet a dû faire face, notamment dans le déroulement des études PRO, dont le montant originel de financement était d'un peu plus de 17,2 M€, et donc, impactées par différents éléments techniques et contraintes post crise sanitaire, il convient de prolonger lesdites études, afin de prendre en compte l'ensemble des éléments qui renchérissent leurs coûts. Par conséquent, la Métropole propose un cofinancement supplémentaire d'un montant de 830 221 €.

En tant qu'élu du Val-de-Marne, je salue mes collègues qui sont concernés par ces opérations, en l'occurrence, Charles ASLANGUL, le maire de Bry-sur-Marne, Laurent JEANNE, le maire de Champigny-sur-Marne, et Jacques-Alain BÉNISTI, le maire de Villiers-sur-Marne.

C'est une très belle opération dans l'Est de la Métropole.

M. OLLIER - Merci, Hervé. Merci Jacques-Alain, cela fait partie des grands projets de « Inventons la Métropole » dont tu t'occupes.

Je vous rappelle que j'ai écrit à Valérie PÉCRESSE, le 5 octobre dernier, pour lui confirmer que nous allions rajouter 830 221 €. Au total, nous mettons 4,5 M€ au pot, soit près de 22 % du projet.

Y a-t-il des questions ?

M. GAUTRAIS - Bonjour, Jean-Philippe GAUTRAIS, maire de Fontenay.

Monsieur le Président, au regard des finances locales et des enjeux dans les transports, loin de moi l'idée de taper sur la Région, nous sommes actuellement en négociation sur le CPER, mais je pense qu'il serait intéressant de regarder comment la Métropole peut accompagner les pôles gares.

À Val-de-Fontenay, nous venons de valider le premier pôle gare d'Ile-de-France en termes de montant : plus de 300 M€, premier pôle gare de l'Est parisien. Les communes ne pourront pas porter seules la partie « bloc local ». Au regard de ce qui a été évoqué pour le cas de Bry-Villiers-Champigny, puisque c'est le même territoire, je m'en réjouis, il serait nécessaire de regarder les enjeux de financements métropolitains, pour renforcer la place de ces pôles gares.

Aujourd'hui, pour ce qui concerne Val-de-Fontenay, nous ne serons pas en capacité d'assurer les financements nécessaires au premier pôle de développement économique de l'Est parisien et à la deuxième gare d'Ile-de-France hors Paris, après La Défense.

M. OLLIER - Monsieur le Maire, cher Jean-Philippe, nous sommes tout à fait acquis à ce que tu viens de dire. Il n'y a pas de souci. Nous avons signé une convention avec la Société du Grand Paris. Nous avons essayé de la faire fonctionner.

Jacques-Alain a un peu la main sur cette affaire. Les interventions sur différentes lignes budgétaires de la Métropole, notamment en ce qui concerne l'aménagement, le verdissement, la biodiversité, nous permettent d'intervenir dans le cadre de l'aménagement des alentours des gares. Ce qui passe sur la gare ne nous concerne pas.

Donc, nous sommes prêts à faire notre travail, dans un consensus qui doit s'organiser avec la Société du Grand Paris, avec la mairie, avec la Région, bien entendu, le territoire si nécessaire, bref avec tous les acteurs. Moi, je suis d'accord. Toutefois, ce n'est pas moi qui ai la main dans cette affaire. Je suis acteur, comme vous. La Métropole est prête à ajouter s'il le faut, car nous avons conscience que l'aménagement des gares est essentiel. En tant que maire de Rueil-Malmaison, je suis également soucieux de l'aménagement de ma gare, qui va se faire en 2030. Je ne suis pas certain d'arriver à faire tout ce que je veux, Monsieur le Maire.

Messieurs BÉNISTI et CARREZ ont demandé la parole.

M. BÉNISTI - Monsieur le Président, je rappelle que l'intérêt, pour la Métropole, d'intervenir financièrement pour l'ensemble de ces pôles gares, – c'est l'objet de « Inventons la Métropole » 1, 2 et 3, dont la finalité et les objectifs sont de définir notre politique – est de rapprocher véritablement l'emploi du domicile. Plus on rapprochera l'emploi du domicile, moins il y aura de véhicules, moins il y aura de pollution sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La gare d'interconnexion, notamment du Grand Paris, est une gare importante, comme celle de Val-de-Fontenay et je suis d'accord avec mon collègue de Fontenay. Ces gares vont permettre de diminuer les véhicules.

L'étude que nous avons menée avec l'aménageur public de l'État ÉpaMarne montre que 70 000 véhicules de moins viendront de l'Est parisien. Je pense que cela pourrait faire plaisir aux élus de Paris, car on va diminuer de 70 000 véhicules – c'est exactement le nombre qui est ressorti de cette étude. Les habitants d'Ile-de-France vont plus prendre les transports en commun, évidemment si l'on essaie de les connecter au Grand Paris Express grâce à ces gares, c'est-à-dire qu'ils n'auront plus besoin de prendre leur voiture.

Par cette image et par cette délibération, nous montrons aux métropolitains, à nos habitants, que notre volonté est de diminuer les véhicules d'une manière très importante sur l'ensemble de notre territoire.

M. OLLIER - Merci, Jacques-Alain. La question posée était l'aménagement de la gare, ce n'était pas l'objectif à atteindre. Je te remercie d'être allé plus loin. Nous sommes partie prenante de l'aménagement de la gare, si nous sommes sollicités et si nous pouvons justifier l'intervention de la Métropole sur nos lignes budgétaires. C'est tout ce que je demande.

Monsieur CARREZ.

M. CARREZ - Tout d'abord, je me réjouis que la Métropole ait pris la décision, il y a trois ans, de participer au financement de cette gare d'interconnexion entre la ligne Eole existante et la future ligne 15 sud.

La ligne 15 sud va être mise en service probablement en 2026 et la gare d'interconnexion ne sera faite que plus tard. Malgré la décision qui a été prise très en amont par la Métropole du Grand Paris, elle ne sera pas réalisée à temps. Je rejoins ce que dit Jean-Philippe GAUTRAIS, je plaide en faveur de poser dès maintenant la question du concours à l'aménagement de la gare de Val-de-Fontenay, qui va être un peu l'équivalent de la gare de La Défense dans l'Est parisien.

À l'ouverture, mise en service d'Eole jusqu'à La Défense, nous allons rencontrer dès maintenant des problèmes sur la gare de Val-de-Fontenay, qui assure la jonction entre la ligne A et la ligne Eole. Dans le cadre du Grand Paris Express, la ligne 15 est programmée à l'horizon 2030. Nous nous battons pour obtenir le prolongement de la ligne de métro 1 jusqu'à Val-de-Fontenay. C'est vous dire la puissance de cette gare.

Monsieur le Président, cela mérite une approche métropolitaine. C'est pourquoi je pense qu'il faut engager dès à présent la réflexion sur la manière d'être à l'heure, afin que les aménagements soient suffisamment puissants pour dissuader de prendre la voiture et rapprocher le domicile de l'emploi.

M. OLLIER - Merci, Gilles.

Nous sommes tout à fait d'accord sur le principe. Moi, j'ai le même problème : à Rueil, ma gare arrivera en 2031 au mieux, au lieu de 2025. Madame la première Adjointe qui est là le sait très bien. Ce n'est pas notre responsabilité.

Par rapport à ce que tu dis sur l'aménagement, c'est la Société du Grand Paris qui possède la puissance juridique pour intervenir et lancer un programme d'aménagement de la gare. Ce n'est pas nous. Il y a déjà eu une réunion la semaine dernière, Monsieur GAUTRAIS, j'avais demandé au préfet de me représenter. Nous cheminons sur les idées. Paul, notez-le, je vais voir rapidement avec Monsieur MONTEILS comment l'on peut lancer ce processus, que vous souhaitez, du principe d'aménagement avant la réalisation de l'interconnexion. C'est ce que j'ai compris. Je suis plutôt pour, si nous pouvons trouver le moyen juridique de le faire.

Lundi, nous allons écrire une lettre à Monsieur MONTEILS, pour lui dire que nous sommes preneurs d'une réunion avec lui, pour savoir comment lancer ce que tu appelles un « projet d'aménagement de la gare ». C'est ce que Jean-Philippe GAUTRAIS disait tout à l'heure. D'accord, cela me va très bien. Si vous pouvez m'aider à lancer un projet d'aménagement de la gare de Rueil-Malmaison, je serai aussi heureux, Madame la première Adjointe. Je te taquine, Monique. *(Sourire.)* L'Est passe systématiquement devant l'Ouest. Depuis que je suis président de la Métropole, je vois tout passer vers l'Est ou le Nord. Les gens de l'Ouest, aidez-moi un petit peu. *(Sourire.)*

Nous sommes favorables au rééquilibrage territorial, Mesdames et Messieurs, vous le savez.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Messieurs CARREZ et GAUTRAIS, nous respecterons notre engagement.

❖ **Nuit de la Solidarité métropolitaine**

11. Édition 2024 de la Nuit de la Solidarité métropolitaine : convention avec l'Atelier Parisien de l'Urbanisme (APUR) et indemnisation des communes organisatrices

M. DECHY - Avant que tous les habitants métropolitains puissent jouir d'un pavillon avec jardin, je viens vous parler de la Nuit de la Solidarité, qui va ouvrir sa quatrième édition cette année. Vous le savez, nous avons voté à l'unanimité un vœu pour transposer à l'échelle métropolitaine la Nuit de la Solidarité (qui est une initiative parisienne).

La première édition a eu lieu en 2022 avec neuf communes, la deuxième avec vingt-sept communes. J'ai le plaisir de vous annoncer que nous serons trente et une cette année. La Nuit de la Solidarité est d'abord une photographie scientifique du nombre de personnes sans abri, une manière de mieux comprendre leurs besoins. Ce sont des données objectives pour construire des politiques publiques plus efficaces en matière d'hébergement et de solidarité. C'est aussi une formidable aventure de coopération entre les villes et les associations, entre les élus, les agents publics et les citoyennes et citoyens qui s'engagent pendant ces journées.

La convention qui vous est soumise est double. D'abord, il y a le cofinancement de l'APUR pour son apport méthodologique, pour environ 90 000 €. Ensuite, l'autre partie de l'enveloppe est dédiée à l'ensemble des villes qui participeront à l'édition 2024, afin de prendre en charge les coûts logistiques.

J'insiste sur l'enjeu de cette année 2024, qui est l'année des Jeux Olympiques. Par rapport à tout ce que nous entendons sur le risque de perte de places d'hébergement d'urgence au profit de places hôtelières chères, cela vaudra la peine de mesurer cet impact et d'être à la hauteur de cette expérience, comme une vigie de cet enjeu majeur que les Jeux Olympiques ne se fassent pas au détriment de notre offre d'hébergement.

La commission Habitat a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci, François.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. OLLIER - Pardon d'accélérer, mais nous sommes en train de perdre le quorum. Il reste seize délibérations, je tiens à ce que nous ayons le quorum jusqu'au bout. Par conséquent, soyez gentils d'être concis. Ce serait la première fois que nous n'arriverions pas à terminer avec le quorum.

❖ **Transition écologique et énergétique**

12. Attribution de subventions au titre du Fonds Énergies

M. GUIRAUD – Cette délibération concerne deux affaires relatives aux attributions de subventions dans le cadre du Fonds Énergies. Nous avons délibéré pour la création d'un Fonds Énergies au mois d'avril dernier. Nous entendons doter ce fonds de 100 M€ d'ici 2030. La première opération concernait la ville de Montrouge.

Cette délibération comporte deux opérations, l'une est sise à Rueil-Malmaison, je ne sais pas trop où cela se trouve. *(Sourire.)*

M. OLLIER - Pour une fois.

M. GUIRAUD.- Patrick JARRY me dit « *dans la banlieue de Nanterre* ».

M. OLLIER - Je suis d'accord.

M. GUIRAUD - Il s'agit de la rénovation du groupe scolaire Pasteur de Rueil-Malmaison, avec des travaux de réduction de la consommation énergétique et d'isolation des combles. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 2 M€, avec des dépenses éligibles au fonds qui représentent 1,6 M€. Le département des Hauts-de-Seine attribue 748 000 €.

Il est proposé que la Métropole subventionne ce projet à hauteur de 568 000 €, soit 35 % des dépenses éligibles.

La deuxième subvention concerne la ville de Malakoff, à travers la création d'un réseau de chaleur géothermique, avec une société publique locale GéoMalak, qui a été créée il y a un an par le SIPPAREC et la ville de Malakoff. Il s'agit de créer un réseau de chaleur géothermique, avec 11,5 kilomètres de linéaire de réseau. Ce projet est conforme aux objectifs du Schéma Directeur Énergétique Métropolitain. Le montant prévisionnel du projet s'élève à 50 M€, les subventions de l'ADEME et de la Région sont respectivement de 13 M€ et 5 M€. Il est proposé que nous prenions en charge l'investissement de ce projet à hauteur de 2,3 M€, sous réserve que l'intégralité de l'aide soit prise en compte pour la diminution des tarifs de vente de chaleur à l'utilisateur.

Il est proposé de délibérer sur chacun de ces deux dossiers.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président. S'il n'y a pas de question, je vais mettre aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée.

Merci pour ces deux villes et merci pour la banlieue de Nanterre, Monsieur GUIRAUD, je m'en souviendrai. (*Sourire.*) Ce n'est pas moi qui suis vexé, c'est ma première Adjointe qui est ici.

13. Détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables

M. GUIRAUD - Il s'agit des zones d'accélération aux énergies renouvelables. Un grand nombre d'entre vous ont déjà eu à connaître de cette nouvelle disposition, à travers des délibérations en conseil municipal. La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été promulguée au mois de mars dernier. Les communes disposaient d'un délai très court, jusqu'au 31 décembre 2023, pour délimiter ces zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

La DRIEAT a recommandé de ne pas procéder « en peau de léopard », avec trop de petites unités définies au sein de chacune des communes, mais plutôt de zoner, sinon toute la commune, tout au moins une grande partie.

La loi APER présente un paradoxe. En effet, les projets se trouvant à l'intérieur du zonage bénéficieront de facilités, notamment en termes de procédure simplifiée. À l'inverse, tout projet d'énergies renouvelables qui serait à l'extérieur du périmètre, non seulement ne serait plus tenu par le droit commun, mais surtout, serait bien plus compliqué ; il faut réunir des comités de projet avec les habitants. C'est un peu une usine à gaz qui risque de ralentir considérablement les projets.

J'espère que les communes ont délimité ces périmètres de façon suffisamment vaste. Au-delà de la définition des zones que l'on recommande de prendre les plus larges possible, il s'agit d'englober l'ensemble des toitures des bâtiments, des parkings, des communes, tout ce qui est susceptible de faire l'objet de solarisation.

Il faut également se poser la question de l'opportunité de la création ou de l'extension des réseaux de chaleur.

Enfin, nous savons que nous avons une texture de sol particulièrement propice sur le champ métropolitain, il convient donc d'étudier les gisements de géothermie de surface.

C'est une opportunité pour les communes qui souhaitent développer des projets d'énergies renouvelables. L'État aide les communes à travers un guide qui a été mis en place par la DRIEAT. Nous

avons vocation à apporter une assistance logistique et technique aux communes à travers toutes les possibilités offertes par la Métropole.

M. OLLIER - Merci. Pardonne-moi de te presser, mais nous sommes en train de perdre le quorum et nous allons être obligés de lever le Conseil.

M. GUIRAUD - Oui, je suis bien d'accord, mais cela étant dit...

M. OLLIER - Je vais lever le Conseil.

M. GUIRAUD - ... Je ne suis pas comptable du temps perdu sur d'autres affaires. Voir Ludovic TORO.

M. OLLIER - Non, mais nous pouvons délibérer plus rapidement.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Déploiement de l'expérimentation de distribution de kits d'économie d'énergie sur le périmètre métropolitain

M. GUIRAUD - Il s'agit de déployer une expérimentation de kits d'économie d'énergie. Le coût est de 5 000 € par commune. L'objet est de permettre aux ménages les plus modestes de pouvoir disposer de matériel permettant les économies d'énergie et un meilleur confort thermique dans les logements.

Une première phase a porté sur six communes de Seine-Saint-Denis. Il est proposé aujourd'hui une extension du nombre de communes concernées.

J'ajoute très rapidement que c'est bien d'aider les ménages les plus modestes à consommer moins d'énergie et à avoir un meilleur confort thermique, l'idéal serait de pouvoir assurer la rénovation thermique des logements, pour atteindre l'objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Je termine en disant que le Think Tank I4CE (créé par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement) a mené une étude extrêmement détaillée sur le reste à charge des ménages. Il s'avère que ce ne sont pas seulement les ménages les plus modestes, mais également un large segment des classes moyennes (les troisièmes et quatrièmes déciles de revenus) qui est dans l'impossibilité totale d'assumer le reste à charge. Il y a un vrai problème. Il faudrait que la puissance publique d'État intervienne pour aider les ménages à faire face à la rénovation thermique des bâtiments.

M. OLLIER - Merci, Daniel.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. OLLIER - Pardon d'accélérer, mais si je lève le Conseil, dix à quinze communes n'auront pas de subventions.

15. Participation à l'appel à projet « Démonstrateurs d'IA frugale au service de la transition écologique des territoires »

M. GONZALES - Monsieur le Président, il s'agit de participer à l'appel à projet « Démonstrateurs d'IA frugale au service de la transition écologique des territoires ». Il s'agit d'une solution pour effectuer un monitoring des données de consommation des fluides des bâtiments publics, et donc, d'assister les décideurs publics. L'IA peut aider à améliorer l'efficacité des infrastructures en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Vous avez une note très complète. C'est un appel à projet de 40 M€. Les trois objectifs sont très bien décrits dans la note.

Je vous propose d'approuver la participation de la Métropole, d'autoriser le président ou son représentant à signer les actes administratifs et de désigner le président pour représenter la Métropole au sein des instances du projet. Merci.

M. OLLIER - Je rappelle aux maires qu'il leur revient maintenant de s'inscrire dans ce programme dès le mois de janvier, s'ils le souhaitent.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Convention de financement relative aux études d'avant-projet et projet (APO) d'expérimentations de réduction du bruit ferroviaire – secteur Aulnay-sous-Bois

M. GONZALES - Monsieur le Président, tout est contenu dans le titre. Donc, voilà.

M. OLLIER - Parfait.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Mobilités douces

17. Aménagements cyclables – Attribution de subventions et approbation de conventions respectivement au titre du Plan Vélo Métropolitain et de la convention de partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis

M. BARNAUD - Monsieur le Président, il s'agit d'une série de conventions de partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis. Elles concernent toute une série de collectivités. Je pense que tout est dans les délibérations, il n'y a pas lieu d'aller plus loin dans le détail de la présentation.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'engagement très fort de la Métropole en faveur des aménagements cyclables.

M. OLLIER - C'est plus de 3 M€ ?

M. BARNAUD - Oui.

M. OLLIER - Vingt-sept projets vont être financés. Je te remercie, ainsi que Jacques BAUDRIER qui a beaucoup travaillé sur le projet avec toi.

L'autre jour, nous avons eu une conférence de presse sur le Plan Vélo, à laquelle vous avez participé. Cela s'est très, très bien passé.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. OLLIER - C'est un magnifique projet, merci de votre unanimité.

18. Plan Vélo métropolitain – Actualisation à fin 2023

M. BAUDRIER - C'est une délibération importante qui concerne l'actualisation de notre Plan Vélo métropolitain, qui avait été défini au mois de juin 2021. Cette délibération est le fruit du travail de nos comités d'axe et du lien avec les communes, qui ont permis de définir le prolongement de lignes

existantes, par exemple la ligne 4 à Limeil-Brévannes, la ligne 3 jusque dans l'Essonne à Paray-Vieille-Poste.

Un certain nombre d'évolutions et de variantes sont envisagées pour prolonger les axes vélos actuels ou les redéfinir, en fonction des tracés souhaités, en partenariat avec les communes, dans le plus grand pragmatisme, l'essentiel étant de faire avancer les axes cyclables.

Il s'agit d'ajouter un neuvième axe vélo pour desservir le plateau Briard à partir de Créteil, en lien avec les communes du plateau Briard, au sud-est du Val-de-Marne.

Nous travaillons sur un dixième axe du Plan Vélo, qui n'est pas figé *ad vitam aeternam*, il s'adapte à la réalité de notre travail partenarial avec les communes. Avec Jean-Pierre BARNAUD, nous tenons à remercier l'ensemble des collectivités qui travaillent avec nous au sein de ces comités d'axe. Nous remercions également le Collectif Vélo Ile-de-France, qui nous permet d'avancer avec pragmatisme et efficacité.

M. OLLIER - Merci, Jacques et merci Jean-Pierre. C'est un excellent travail.

Je ferai une observation sur l'Essonne et Paray-Vieille-Poste. Nous arrivons en Essonne. Avec Sylvain RAIFAUD, Vélib' Métropole, tu es en train de mettre en place un Vélib' pour les six communes de l'Essonne qui sont de la Métropole. Il serait opportun que la ligne qui va à Paray-Vieille-Poste puisse être poursuivie jusqu'à ces communes, qui se trouvent à quelques kilomètres. Il faut que vous y veilliez. Si Sylvain RAIFAUD réussit à mettre en place son entité locale essonnienne, elle sera ainsi connectée à la Métropole. Ce serait formidable.

Vous n'allez pas jusqu'à Rueil, je ne peux que le regretter, mais ce n'est pas grave. Je plaisante.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. OLLIER - Félicitations Jean-Pierre, félicitations Jacques, pour cette unanimité.

19. Avenant n°3 à la convention de financement et de suivi pour le service Vélib' Métropole avec le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole

M. BARNAUD - Cette délibération se situe dans le prolongement des précédentes. Elle permet à la Métropole d'intervenir sur notre Plan vélo et les différents axes qui viennent d'être rapportés. Il n'y a pas grand-chose à ajouter par rapport à ce qui a été dit préalablement.

M. OLLIER - Merci.

Sylvain RAIFAUD, c'est un accord que nous avons conclu dans mon bureau, souviens-toi, sur les stations éphémères de Vélib' autour des lieux olympiques, pendant les Jeux Olympiques. Nous mettons 400 000 €. C'est bon pour les Jeux Olympiques, c'est bon pour le vélo, c'est bon pour vous deux. Je vous en remercie infiniment.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Biodiversité

20. Attribution d'une subvention au titre du Fonds Biodiversité – Restauration écologique des berges du canal de l'Ourcq à Aulnay-sous-Bois

Mme KONÉ - Monsieur le Président, je veux croire que tous les élus sont au fait de notre fameux plan Biodiversité métropolitain et du Fonds Biodiversité, qui sera doté de 80 M€ par la Métropole d'ici 2030.

Je précise que cette délibération est un projet proposé par la ville d'Aulnay-sous-Bois, déposé dans le cadre du Fonds Biodiversité. Il vise à restaurer 1,2 kilomètre de berges sur le canal de l'Ourcq.

La délibération s'élève à 1 492 102,74 € HT. Évidemment, c'est un projet important, puisque tous les métropolitains et métropolitaines n'ont pas la chance d'avoir un jardin. Il est donc important de travailler sur la biodiversité, la nature en ville, pour que tout le monde puisse profiter de la végétalisation sur nos territoires.

Par conséquent, je me félicite de cette délibération. J'invite tous les maires à nous proposer des projets pour pouvoir continuer à développer la biodiversité sur notre territoire métropolitain.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Fatoumata. Si j'ai voulu créer ce fonds de 80 M€, c'est bien pour cela.

Là, c'est un projet expérimental, j'espère que cela va bien fonctionner ; il y a quand même plus d'un million d'euros. Messieurs les Maires, je vous ai écrit une lettre. Dans cette ligne particulière de 80 M€, écrivez-moi pour me demander une subvention. Fatoumata, qui s'occupe du retour de la nature en ville, de la biodiversité et de l'agriculture métropolitaine, m'aidera à gérer le problème. C'est bien cela ?

Mme KONÉ - Tout à fait.

M. OLLIER - Nous le ferons ensemble.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

21. Convention avec l'association EADC pour la mise en place de paiements pour services environnementaux dans les zones d'expansion de crues du Châtillonnais

M. CESARI - Il s'agit de la mise en place de paiements pour les services environnementaux dans la zone d'expansion de crues du Châtillonnais. Le coût pour la Métropole sera déterminé ultérieurement, en fonction des projets. Dans tous les cas, une limite a été fixée, ne pouvant excéder 10 M€ sur douze ans. Cela relativise le poids annuel.

La Métropole du Grand Paris est membre, après validation par le Bureau métropolitain, de l'association « Eau et agriculture durables du Châtillonnais ».

L'avis de la commission a été favorable à l'unanimité, elle s'est prononcée le 27 novembre dernier. Par cette convention, la Métropole s'engage à financer les paiements pour les services environnementaux.

M. OLLIER - Merci.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci. Je voudrais répéter ce que j'ai dit au début, parce que c'est important pour l'avenir de la Métropole. La taxe GEMAPI, dont je vous demanderai d'augmenter le niveau pour l'année prochaine, nous permet d'intervenir pour tout équipement permettant de réduire les inondations, au profit des deux millions de personnes concernées en région parisienne, au sein de la Métropole et de la ville de Paris. Elle nous permet également d'indemniser les agriculteurs en cas de sur-inondation, dès lors que nous signons une convention avec les chambres d'agriculture. Paul MOURIER a déjà commencé à travailler avec les chambres d'agriculture.

Dans l'histoire de la République, il n'a jamais été proposé d'indemniser les agriculteurs. C'est la Métropole qui le propose. Seine Grands Lacs, que je préside également, est en train de préparer cent dix zones d'expansion des crues. Je tiens à présider ces deux organismes, afin de pouvoir coordonner les actions. Cent dix zones, c'est énorme. Lorsque je suis arrivé à la présidence, il y en avait sept à huit.

Je vous dis cela pour que vous compreniez qu'entre la Bassée, les quatre lacs de rétention, plus les zones d'évacuation des crues, nous sommes en train de monter un dispositif qui, grâce à la Métropole, permettra de réduire fortement les conséquences des crues dans les communes concernées. Monsieur GOUJON, je vois que tu viens de rentrer du conseil d'administration de Seine Grands Lacs, tu approuves.

Je vous le répète, parce que c'est historique et important, cette délibération est un acte essentiel, car elle engage tout le programme dont je viens de vous parler.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. Conventions avec le département de la Seine-Saint-Denis pour le financement de reconnaissances géotechniques sur les ouvrages anti-crue

M. OLLIER - Ce sont les ouvrages anti-crue.

M. COURTOIS - Une convention prévoit que la Métropole contribue financièrement aux études et travaux de réhabilitation, de fiabilisation et de confortement des murettes anti-crue existantes sous maîtrise d'ouvrage du département de la Seine-Saint-Denis. Cette convention remonte à 2020.

Pour la période qui s'étend à fin 2023 et durant l'année 2024, il y a un programme à hauteur de 1 035 419 €. La Métropole participe de façon substantielle, puisqu'elle finance à hauteur de 80 %. C'est ce qui est important à noter. Merci.

M. OLLIER - Pour les maires de Seine-Saint-Denis concernés, ce sont des ouvrages anti-crue qui vont les protéger.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Innovation et numérique

23. Adoption du programme métropolitain « Numérique pour tous »

M. BOULARD - Il s'agit d'un nouveau dispositif et programme métropolitain « Numérique pour tous ». Vous avez aimé La France pour tous, vous adorerez le « Numérique pour tous ». Je vous invite, chers amis maires, à vous saisir de ce programme dont la vocation est d'accompagner vos équipes, à la fois techniquement et financièrement, dans le développement de lieux publics de médiation numérique, dans le développement des équipements numériques, dans l'acquisition de matériels informatiques pour équiper les lieux de médiation numérique dans vos communes...

M. OLLIER - Ne partez pas, s'il vous plaît, sinon, nous perdons le quorum.

M. BOULARD - ... et l'accompagnement vers l'autonomie numérique, notamment des publics en situation de fragilité et d'éloignement numérique. Ce programme innovant permettra surtout d'assurer la continuité d'un dispositif qui s'appelle le « Pass Numérique ». Nous étions lauréats depuis plusieurs années, l'État a souhaité arrêter le dispositif.

À la Métropole, avec le Hub Francil'IN, nous nous sommes organisés depuis le mois de mars. Nous serons prêts, dès le mois de janvier, pour proposer à une quarantaine de communes la poursuite de

l'accompagnement et de la médiation numérique, les tiers lieux, les publics les plus éloignés, grâce à des dispositifs très concrets.

Ce dispositif est doté de 3 M€, avec 250 000 € pour notre opérateur le Hub Francil'IN. Merci à tous.

M. OLLIER - Merci pour ce beau projet.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Administration générale et Ressources humaines

24. Rapport social unique 2022

M. AESCHLIMANN - Il s'agit d'acter la publication de ce rapport social, un classique qui revient tous les ans, dans lequel figurent un certain nombre d'éléments précis sur le rapport entre la situation des femmes et des hommes en matière de genre, de statut, d'âge, au sein des équipes de la Métropole.

Nous avons recruté de façon sérieuse et importante pour tenir compte de l'évolution des missions de la Métropole. Fin 2022, il y a eu 33 arrivées d'agents permanents. Fin 2022, la Métropole du Grand Paris comptait 131 agents *versus* 115 en 2021. En 2022, 48,3 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.

Le rapport social unique contient tous ces éléments, il nous est demandé de prendre acte de sa présentation.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Vice-président, pour le travail que tu fais avec beaucoup de discrétion et d'efficacité. Je t'en remercie. Plus le temps passe et plus nous avons d'agents. La boule de neige déclenche l'avalanche et cela marche très bien.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. Instauration d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

M. AESCHLIMANN - A la suite des annonces du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, un texte de 2023 prévoit la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Afin de soutenir les agents métropolitains les plus impactés par l'inflation et pour préserver leur pouvoir d'achat, il est proposé à notre Conseil de se prononcer sur l'instauration d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et de fixer les montants forfaitaires maximum prévus par la réglementation.

Le versement est proposé en une seule fois, dans le courant du premier trimestre 2024.

M. OLLIER - Merci pour cette belle délibération. Nos agents, sincèrement, la méritent ô combien. Merci au directeur général et à tous les services qui sont autour de lui, qui accomplissent un travail de missionnaire tout à fait remarquable.

La parole est à Monsieur SARRABEYROUSE.

M. SARRABEYROUSE - Merci.

Mes chers collègues, un vieux dicton, dont on ne sait pas s'il est anglais ou russe, dit ceci : « *C'est celui qui paye les violons qui commande la musique.* »

En instaurant, par le décret du 23 octobre, une prime de vie chère pour les agentes et les agents les moins bien payés de la fonction publique, le Gouvernement dit vouloir répondre à la baisse du pouvoir d'achat liée à l'inflation. S'il a bien prévu des crédits pour la fonction publique d'État et la fonction

publique hospitalière, rien n'est fait pour permettre aux collectivités locales de verser cette prime sans grever les budgets communaux. Il n'y a aucune compensation de l'État.

Votre délibération, Monsieur le Président, annonce que cette prime sera versée en 2024 aux agents et agentes de la Métropole qui entrent dans les critères. Si j'en crois le rapport social que nous venons d'examiner, seuls 20 ETP de catégorie C et certains de catégorie B pourront en bénéficier. C'est peu, mais je sais que cela tient à la structure des emplois de notre Métropole. Cela répondra à un besoin temporaire.

Cependant, la notice et la délibération ne nous donnent ni le nombre des agentes et agents concernés, ni la masse budgétaire que cela représente. En revanche, la structure salariale des collectivités est fort différente. Pour ma ville, cette somme sera de 242 000 €, en étant à 50 % du plafond. Dans un budget du personnel, cela correspond sensiblement à 7 ETP. Quand on gère une commune, on a besoin de prévoir. Cette logique de prime au coup par coup ne permet pas aux collectivités d'inscrire leurs dépenses prévisionnelles de personnel dans une trajectoire sécurisée, ni aux agentes et agents de bénéficier d'une revalorisation pérenne.

Dans le même temps, le point d'indice, qui est la base de la rémunération des fonctionnaires, est à la peine. On a compris que le président MACRON n'était pas l'ami des collectivités territoriales.

M. OLLIER - Monsieur le Maire, nous sommes ici pour une prime pour les agents de la Métropole. Nous ne sommes ici ni pour Macron, ni pour les communes. Excusez-moi.

M. SARRABEYROUSE - J'y viens, Monsieur.

Des collectivités sans impôt dynamique, des collectivités soumises à des dotations pouvant être remises en cause à chaque ambiguïté, à chaque annuité budgétaire, des collectivités à qui l'on promet des subventions, mais qui doivent trouver l'amorçage dans leurs fonds propres. Des collectivités qui prennent de plein fouet l'augmentation du prix de l'énergie. Bref, de plus en plus de collectivités sont sous tutelle, corsetées par des décisions qui sont prises sans concertation.

M. OLLIER - Monsieur le Maire, je vous demande de conclure, s'il vous plaît, parce que cela n'a aucun rapport avec la prime.

M. SARRABEYROUSE - Je vais conclure. Nous sommes en plein dans la prime, Monsieur le Président.

Au cours du dernier congrès des maires auquel il a participé, le président de la République a eu cette formule « *L'État, c'est nous.* », traduisant ainsi son opinion : les collectivités locales ne seraient plus que le dernier rouage étatique, n'existant que pour mettre en œuvre les décisions gouvernementales.

Les communes, y compris celles gérées par les membres de notre groupe...

M. OLLIER - Écoutez, Monsieur le Maire, je vous demande de conclure ou je vous coupe la parole. Je suis désolé.

M. SARRABEYROUSE - Encore un paragraphe, Monsieur le Président.

... n'ont pas toutes institué les mêmes dispositions par rapport à cette prime. Quels que soient leurs choix, les maires en ont assez de ces injonctions décidées en haut, qui ne tiennent pas compte de la réalité sociale et budgétaire des communes.

M. OLLIER - Je vous remercie d'être sensible au problème du quorum.

M. SARRABEYROUSE - Alors, bien entendu, Monsieur le Président, nous voterons cette délibération...
(*Suite hors micro.*)

M. OLLIER - Ce n'est pas possible, je suis désolé. Excusez-moi, ce n'est pas possible. C'est un fonds de 12 M€ que nous mettrons au service de nos agents. Cela n'a rien à voir avec les communes, ni avec le président de la République. C'est une affaire qui concerne la Métropole.

Je vous ai demandé d'être rapide, car des communes risquent d'être privées de subventions si je suis obligé de lever la séance. Je vous signale que le quorum est à deux voix. Excusez-moi de m'énerver.

Je mets aux voix cette prime. Je pense qu'il n'y aura pas d'abstention. Vous vous abtenez, Monsieur le Maire ? Vous êtes contre ?

M. SARRABEYROUSE - Si vous aviez écouté la fin de mon intervention, vous auriez entendu que je vote pour. (*Intervention hors micro.*)

M. OLLIER - D'accord.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Désignations

26. Actualisation des commissions thématiques

M. OLLIER - Je vous demande de faire un effort de concision, s'il vous plaît. Merci.

M. CESARI - C'est une délibération technique. Il s'agit uniquement de tenir compte des remplacements de certains de nos collègues, notamment Anne SOUYRIS et Christine JANODET. Par conséquent, il faut refaire la composition des commissions thématiques, conformément à notre règlement intérieur. Il n'y a pas de changement dans l'équilibre des représentations politiques au sein de ces commissions.

M. OLLIER - Faut-il donner les noms ou bien les groupes sont d'accord ?

M. CESARI - Non. Tout le monde est d'accord.

M. OLLIER - Très bien.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27. Désignations des représentants de la Métropole au sein de divers organismes extérieurs

M. CESARI - Il s'agit des représentations de la Métropole dans divers organismes extérieurs. Là, je suis obligé de donner les noms, mais il y en a très peu.

M. OLLIER - Ce n'est pas grave.

M. CESARI - Pour le Syndicat de l'Orge, un poste de titulaire sera confié à Alexis TEILLET, maire de Savigny-sur-Orge. En l'occurrence, nous pouvons prendre à l'extérieur de la Métropole.

Concernant la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, un poste de suppléant était vacant. C'est une désignation de l'UDI-UC. Ce sera Benjamin MALLO.

Pour ce qui concerne le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, la commission locale de l'eau du SAGE de la Bièvre et la commission départementale consultative des gens du voyage de Paris, Madame Marie-Pierre MARCHAND remplacera Madame Anne SOUYRIS, démissionnaire.

Au sein de l'institut Mobilités en Transition, un poste de titulaire à l'assemblée générale est attribué à Monsieur Daniel GUIRAUD. Un poste de suppléant au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris est attribué à Madame Valérie MONTANDON.

M. OLLIER - Merci. Les groupes sont-ils d'accord ? (*Oui*)

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. OLLIER - Les délibérations qui suivent ne seront pas présentées. En cas de problème, vous levez la main et je m'arrête. Je vous prie de bien vouloir rester pendant encore dix minutes, afin de préserver le quorum.

❖ Finances

28. Fixation des attributions de compensation définitives pour l'année 2023

M. OLLIER - Le total des attributions de compensation versées par la Métropole s'élève à 3 372 699 280 €. Le total des attributions de compensation à percevoir par la Métropole s'élève à 179 089 €.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Aménagement

29. Villeneuve-le-Roi – Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OIM) du secteur du Val d'Ablon – Droits de préemption

M. OLLIER - C'est une opération d'aménagement sur le secteur de la Grusie et du Val d'Ablon, à Villeneuve-le-Roi, cher Didier, sur une surface globale de 50 hectares qu'il faut acquérir. Nous sommes d'accord pour le faire.

Si tu ne mets pas le micro, tu ne peux pas me dire merci. Ce n'est pas grave.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Noisy-Pôle-Gare : approbation du CRACL 2022

M. OLLIER - Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31. ZAC des Docks de Saint-Ouen-sur-Seine : approbation du CRACL 2022 et de l'avenant n°10 au traité de concession

M. OLLIER - C'est notre première ZAC métropolitaine. Jacques-Alain BÉNISTI suit ce dossier et je l'en félicite. Je remercie Karim BOUAMRANE, le maire de Saint-Ouen, qui était parmi nous et qui fait partie des maires dynamiques qui nous confient leur ZAC.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32. Approbation des rapports d'activité pour l'année 2022 des SPL Paris & Métropole Aménagement, SPL Plaine Commune Développement et SPLA-IN Noisy Est

M. OLLIER - Ces rapports ont été portés à votre connaissance. Je n'ai pas eu d'observation.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Habitat**

33. Action d'intérêt métropolitain en faveur de l'amélioration du parc immobilier bâti. Avenant à la convention de financement de la phase d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété 22, avenue Paul Vaillant Couturier, à Bobigny sur le territoire l'Est Ensemble

M. OLLIER - Coût pour la métropole : 12 763 €. Coût total : 50 000 €. C'est une petite opération.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

34. Opération de résorption de l'habitat insalubre sise, 27 rue Raymond Poincaré à Nanterre – Compte-rendu annuel à la collectivité locale 2022

M. OLLIER - Maire honoraire de Nanterre, je te salue, mon cher Patrick. Tu connais très bien cette opération qui est réalisée par la SOREQA. Il y a 21 logements, dont 18 logements sociaux et 3 logements d'activité. Il n'y a pas de problème. On va y arriver.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

35. Rapport des administrateurs au sein des organes de gouvernance de la société SOREQA pour l'année 2022

M. OLLIER - Il s'agit du rapport des administrateurs au sein des organes de gouvernance de la société SOREQA pour l'année 2022. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'observation.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Transition écologique et énergétique**

36. Avenant à la convention avec l'Institut Paris Région pour la réalisation du Plan Climat Air Énergie

M. OLLIER - C'est une affaire de 770 000 € pour la Métropole, 100 000 € sur l'avenant.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme LEYDIER - Monsieur le Président, je vous avais demandé la parole au nom de notre groupe sur la délibération 36.

M. OLLIER - Pardon, on ne m'a pas prévenu. Allez-y.

Mme LEYDIER - Je serai très brève. Mes chers collègues, notre groupe a souhaité intervenir pour signifier son inquiétude quant au devenir de l'Institut Paris Région, plus précisément le devenir de son expertise scientifique.

Tout comme vous, nous sommes attentifs aux messages adressés par les salariés de l'IPR. Ils interpellent sur la question de leur déménagement en 2025, dans les locaux du Conseil régional, à

Saint-Ouen. Outre la distance entre leurs locaux actuels, situés dans le sud de Paris, et ceux du Conseil régional, ils expriment également leurs craintes quant à une éventuelle perte d'indépendance des sujets d'études et des méthodes scientifiques pour les traiter.

Il nous faut rappeler que l'équipe de l'IPR est composée d'experts : urbanistes, architectes, statisticiens, économistes. Leurs nombreuses productions nous sont utiles au quotidien. Elles constituent, pour les élus locaux, des outils indispensables pour mieux comprendre les enjeux d'urbanisme, d'adaptation de nos villes au dérèglement climatique, d'alertes à avoir sur des enjeux sociétaux touchant nos populations, comme les évolutions démographiques.

Je citerai certaines de leurs dernières publications, qui vont faire écho aux débats de notre instance aujourd'hui :

- « *Inondation par ruissellements : un risque sous-estimé ;*
- *De plus en plus de Franciliens attendent un logement social ;*
- *À vélo le long de la Seine : vers un itinéraire cyclable à l'amont de Paris ;*
- *Le rapport d'étude sur l'immobilier logistique francilien ;*
- *Sort et ressort de l'habitat individuel. »*

Vous voyez que tous ces sujets nous parlent.

J'ajouterai que l'IPR, c'est aussi de la collecte et de l'analyse de données en Open Data, et donc, à la disposition de nos administrations. C'est également de la production de cartes. Je crois que celles sur les îlots de chaleur urbains nous intéressent tout particulièrement.

M. OLLIER - Merci.

Mme LEYDIER - J'ai presque terminé.

Si les salariés de l'IPR expriment des inquiétudes sur leur indépendance d'études, nous devons tous en tenir compte. Notre groupe demande que la plus grande vigilance soit apportée, afin que nous puissions tous continuer à disposer de leurs indispensables travaux à l'avenir.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci beaucoup. Je parlerai à Madame PÉCRESE de vos observations qui concernent l'Institut davantage que la Métropole. Nous votons 100 000 € pour cet avenant.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

37. Avenant n°2 à la convention territoriale de mise en œuvre du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) pour le territoire de la Métropole du Grand Paris

M. OLLIER - C'est un important programme de 23 M€, 8,4 M€ pour l'avenant n°2 que je vous demande de voter, dans le cadre d'un programme que vous connaissez bien, puisque cela fait plusieurs années que nous sommes engagés dedans.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Développement économique et attractivité**

39. Avis du Conseil métropolitain sur les demandes de dérogations au principe de repos hebdomadaire dominical pour l'année 2023

M. OLLIER - Vous avez vu les demandes, je ne vais pas les présenter. Ceci a été travaillé autant pour les dérogations prévues dans le cadre des Jeux Olympiques que dans le cadre des relations que nous avons avec les communes, qui demandent la conformité d'un vote pour ces dérogations. Ce sont les maires qui ont la main. Je vous demande de voter favorablement aux demandes de nos maires.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Transition écologique et énergétique

38. Accord préalable à la prise de participation de la Société d'économie mixte « Axe Seine Énergies renouvelables » au capital de la Société « ASER OMBRIÈRES EXPRESS »

M. OLLIER - Je vais faire voter la délibération 38. Merci de l'avoir signalé, je ne l'ai pas dans mes dossiers.

Il s'agit d'une prise de participation de 1 700 € (34 % du capital de la société) de la part de la Métropole. Nous nous engageons dans des travaux sur l'axe Seine, qui sont liés aux économies d'énergies renouvelables jusqu'au Havre. Daniel-Georges COURTOIS nous représente.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17 absentions : Mesdames Marie-Hélène AMIABLE, Jacqueline BELHOMME représentée par Madame Marie-Hélène AMIABLE, Stéphanie DAUMIN représentée par Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Djénéba KEITA, Messieurs François ASENSI représenté par Monsieur Abdel SADI, Jinny BAGE, Patrice BESSAC représenté par Madame Djeneba KEITA, Stéphane BLANCHET, Ian BROSSAT représenté par Monsieur Stéphane BLANCHET, Patrick DOUET, Jean-Philippe GAUTRAIS, Patrick JARRY, Patrice LECLERC, Michel LEPRETRE représenté par Monsieur Patrice LECLERC, Gilles POUX représenté par Monsieur Olivier SARRABEYROUSE, Abdel SADI, Olivier SARRABEYROUSE

40. Rapport annuel d'activité de la SOGARIS pour l'exercice 2022

M. OLLIER - Le 28 juin 2018, le Conseil de la Métropole a adopté le pacte pour une logistique métropolitaine. Le 4 avril 2022, nous sommes rentrés dans le cadre du capital de la SOGARIS. Aujourd'hui, je vous propose de voter ce rapport d'activité.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Administration générale et Ressources humaines

41. Modification du tableau des emplois

M. OLLIER - Il s'agit d'une délibération permettant la suppression de sept postes et la création de deux nouveaux postes. C'est très technique.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

42. Frais de représentation du Président

M. AESCHLIMANN - Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération sur les frais de représentation du président de la Métropole, que nous avons instaurée en juillet 2020. Nous continuons de l'activer cette année pour un montant de 8 500 €, ce qui est une somme tout à fait modique. À titre de comparaison, les frais de représentation du président de la Métropole de Lyon s'élèvent à 30 000 €.

Je vous propose de valider ces frais de présentation à hauteur de 8 500 € annuels.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

43. Moyens alloués au recrutement pour accroissement temporaire d'activité pour faire face à un besoin ponctuel

M. OLLIER - C'est très technique. Il est proposé de reconduire, pour 2024, le principe de l'allocation de moyens temporaires à hauteur de contrats de 12 mois maximum, pour un volume de 150 mois pour les personnels de catégorie A (12 postes), de 36 mois pour les personnels de catégorie B (3 postes), de 24 mois pour les personnels de catégorie C (2 postes).

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

44. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

M. OLLIER - Cela nous arrive, j'ai besoin d'avoir votre autorisation pour pouvoir le faire.

Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

E) Communications

• **Actions entreprises par la Métropole du Grand Paris à la suite du rapport comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur « La gestion de la Métropole du Grand Paris concernant les exercices 2016 et suivants »**

M. OLLIER - Je vous demande de me donner acte pour les mesures qui ont été prises dans le cadre du respect des recommandations de la Chambre régionale des comptes. Vous avez tout cela dans votre dossier. Nous avons tenu compte des recommandations qui ont été faites par la Chambre régionale des comptes. Nous avons transmis ces décisions positives et ces mesures à la Chambre régionale des comptes. Il vous en est rendu compte dans cette délibération, qui est un peu longue, et donc je ne vais pas vous la lire. Je vous demande de faire confiance à ce Bureau. Nous prenons acte de cette transmission à la Chambre régionale des comptes. Je vous remercie.

Nous avons terminé notre Conseil métropolitain. Merci d'avoir été patients. Merci aux deux ou trois qui se sont retenus de partir, j'apprécie beaucoup. Vous nous avez permis de garder le quorum jusqu'au bout. Comprenez que ce n'est pas une tâche facile pour le président, pardonnez-moi de vous pousser à aller vite. Maintenant, vous êtes libérés.

Je vous souhaite un bon Noël, de bonnes vacances en famille. Je souhaite vous retrouver pour les vœux de la Métropole le 22 janvier au CNOSF.

La séance est levée à 17 heures.

Étaient présents :

Manuel AESCHLIMANN, Marie-Hélène AMIABLE, Joëlle AMOZIGH, Jinny BAGE, Dominique BAILLY, Léa BALAGE EL MARIKY, Jean-Pierre BARNAUD, Christiane BARODY-WEISS, Laurent BARON, Benoît BAS, Jacques BAUDRIER, François BECHIEAU, David BELLARD, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Florence BERTHOUT, Stéphane BLANCHET, Nicolas BONNET-OUALALDJ, Geoffroy BOULARD, Monique BOUTEILLE, Alphonse BOYE, Véronique BUCAILLE, Denis CAHENZLI, Christian CAMBON, Gilles CARREZ, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Marie CHAVANON, Catherine CHEVALIER, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Rolin CRANOLY, Philippe DALLIER, Virginie DASPET, François DECHY, Richard DELL'AGNOLA, Aline de MARCILLAC, Clotilde DEROUARD, Anne de RUGY, François-Marie DIDIER, Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Carole DRAI, Shems EL KHALFAOUI, Agnès EVREN, Dieunor EXCELLENT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Afaf GABELOTAUD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Michel GENESTIER, Hervé GICQUEL, Didier GONZALES, Philippe GOUJON, Emmanuel GREGOIRE, Eric GRILLON, Jean-Jacques GROUSSEAU, Daniel GUIRAUD, Stephen HERVE, Véronique JACQUELINE-COLAS, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Jérôme KARKULOWSKI, Djénéba KEITA, Bertrand KERN, Olivier KLEIN, Pénélope KOMITES, Fatoumata KONÉ, Nathalie LALLIER, Denis LARGHERO, Philippe LAURENT, Jean-Luc LAURENT, Patrice LECLERC, Jean-Pierre LECOQ, Françoise LECOUFLE, Eric LEJOINDRE, Xavier LEMOINE, Anne-Gaëlle LEYDIER, Marie-Pierre LIMOGES, Pascal LOUAP, Benjamin MALLO, Marie-Pierre MARCHAND, Bruno MARCILLAUD, Brigitte MARSIGNY, Pierre-Yves MARTIN, Xavière MARTIN, Sinda MATMATI, Emile MEUNIER, Philippe MONGES, Valérie MONTANDON, Georges MOTHRON, Christophe NAJDOVSKI, Isabelle NIZARD, Mélanie NOWAK, Patrick OLLIER, Marion PARISSET, Héléne PECCOLO, Karina PEREZ, Carine PETIT, Christine QUILLERY, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yves REVILLON, Laurent RUSSIER, Pierre SACK, Abdel SADI, Hamidou SAMAKE, André SANTINI, Olivier SARRABEYROUSE, Laurent SAUERBACH, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Jacques-Henri SEMELLE, Sylvie SIMON-DECK, Fatoumata SOW, Yves THOREAU, Ludovic TORO, François VAUGLIN, Brigitte VERMILLET, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL.

Étaient représentés :

Jean-Noël AQUA par Jacques BAUDRIER, François ASENSI par Abdel SADI, Nadège AZZAZ par Régis CHARBONNIER, Pierre-Christophe BAGUET par Pascal LOUAP, Vincent BEDU par Xavière MARTIN, Jacqueline BELHOMME par Marie-Hélène AMIABLE, Fabien BENEDIC par Afaf GABELOTAUD, Sylvain BERRIOS par Carole DRAI, Patrice BESSAC par Djénéba KEITA, Aline BESSIS par Geoffroy BOULARD, Jean-Michel BLUTEAU par François-Marie DIDIER, Katy BONTINCK par Ariel WEIL, Jean-Baptiste BORSALI par Gilles CARREZ, Karim BOUAMRANE par Daniel GUIRAUD, Guillaume BOUDY par Monique BOUTEILLE, Angéline BOURDIER-CHAREF par Jérôme KARKULOWSKI, Philippe BOUYSSOU par Laurent RUSSIER, Ian BROSSAT par Stéphane BLANCHET, Pierre-Olivier CAREL par Pierre-Yves MARTIN, Marie-Claire CARRERE-GEE par Valérie MONTANDON, Laurent CATHALA par Sylvie SIMON-DECK, Patrick CHAIMOVITCH par Fatoumata KONÉ, Hervé CHEVREAU par Daniel-Georges COURTOIS, Marie-Carole CIUNTU par Didier GONZALES, Alexandra CORDEBARD par Pierre RABADAN, Stéphanie DAUMIN par Jean-Philippe GAUTRAIS, Grégoire de la RONCIERE par Denis LARGHERO, Ségolène de LARMINAT par Catherine CHEVALIER, Christian DEMUYNCK par Manuel AESCHLIMANN, Jeanne D'HAUTESERRE par Clotilde DEROUARD, Olivier DOSNE par Joëlle AMOZIGH, Sébastien DULERMO par Philippe LAURENT, Patrick FARCY par Alphonse BOYE, Yvan FEMEL par Richard DELL'AGNOLA, Karine FRANCLLET par Pierre SACK, Philippe GAUDIN par Rolin CRANOLY, Antoinette GUHL par Sylvain RAIFAUD, Jean-Jacques GUILLET par André SANTINI, Michel HERBILLON par Hervé GICQUEL, Anne HIDALGO par Emmanuel GREGOIRE, Philippe JUVIN par Eric CESARI, Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Christine LAVARDE par Christiane BARODY-WEISS, Etienne LENGEREAU par Patrick OLLIER, Michel LEPRETRE par Patrice LECLERC, Anthony MANGIN par Ludovic TORO, Séverine MAROUN par Denis CAHENZLI, Jacques

JP MARTIN par Jacques-Alain BENISTI, Thierry MEIGNEN par Bruno MARCILLAUD, Emmanuel MESSAS par Jacques-Henri SEMELLE, Tonino PANETTA par Christian CAMBON, Pascal PELAIN par Christine QUILLERY, Philippe PEMEZEC par Vincent FRANCHI, Eric PLIEZ par Hamidou SAMAKE, Gilles POUX par Olivier SARRABEYROUSE, Jean-Yves SENANT par Jean-Paul FAURE-SOULET, Georges SIFFREDI par Xavier LEMOINE, Francis SZPNER par Isabelle NIZARD, Anouch TORANIAN par François VAUGLIN, Patricia TORDJMAN par Anne-Gaëlle LEYDIER, Martine VALLETON par Philippe DALLIER.

Étaient absents excusés :

Hélène de COMARMOND, Jean-Christophe FROMANTIN, Quentin GESELL, Laurent JEANNE, Rémi MUZEAU.

Étaient absents :

Charles ASLANGUL, Hélène BIDARD, Luc CARVOUNAS, François DAGNAUD, Rachida DATI, Patrick DONATH, Johanne KOUASSI, Roger MADEC, Gilles MENTRE, Thérèse NGIMBOUS-BATJOM, Azzédine TAÏBI, Aurore THIROUX, France-Lise VALIER, Laurent VASTEL, Arnaud VEDIE, Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, Julien WEIL, Metin YAVUZ



Le Président de la Métropole du Grand Paris
Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison